

Royaume du Maroc



RAPPORT DE GESTION

2024

Royaume du Maroc





" Certes, ce que Nous avons d'ores et déjà réalisé nous donne de l'assurance pour aborder l'avenir avec optimisme.

Mais les défis auxquels est confronté notre pays nous commandent de redoubler d'efforts et de vigilance, de concevoir des solutions innovantes, de subordonner les modèles de gestion aux règles de bonne gouvernance."

Extrait du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, adressé à la Nation le 29 juillet 2024, à l'occasion du 25ème anniversaire de l'accession du Souverain au Trône de Ses glorieux ancêtres.

Table des matières

EXTRAIT DU DISCOURS DE SM LE ROI	05
MOT DU DIRECTEUR	08
FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024	11
L'OFFICE DES CHANGES : MISSIONS, VISION ET PRATIQUES DE BONNE GOUVERNANCE	16
OPÉRATION DE RÉGULARISATION SPONTANÉE AU TITRE DES AVOIRS ET LIQUIDITÉS DÉTENUS À L'ÉTRANGER 2024 : UNE ULTIME OPPORTUNITÉ	21
LA TRANSFORMATION DIGITALE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE	24
RELATIONS AVEC LES USAGERS : UNE PROXIMITÉ RENFORCÉE	29
SUPERVISION DES OPÉRATIONS DE CHANGE : RIGUEUR, EFFICACITÉ ET EFFICIENCE	32
ETABLISSEMENT DES STATISTIQUES DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS : L'OFFICE DES CHANGES CONFORTE SON POSITIONNEMENT	36
UNE GESTION EFFICACE ET TRANSPARENTE DU CONTENTIEUX CHANGE	40
LE CAPITAL HUMAIN, NOTRE FORCE VIVE	43
SITUATION FINANCIÈRE DE L'OFFICE DES CHANGES	48



MOT DU DIRECTEUR



DRISS BENCHIKH
Directeur de l'Office des Changes

À la faveur d'une vision claire dans ses choix, ambitieuse dans ses objectifs et innovante dans ses mécanismes de mise en œuvre, l'Office des Changes affiche aujourd'hui une meilleure efficacité dans l'exécution de ses missions et plus de clarté dans ses orientations stratégiques, en phase avec les directives éclairées de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le glorifie.

Ponctuée par des actions s'inscrivant dans la pérennité et l'amélioration continue, l'année 2024 a, ainsi, vu démarrer de nombreuses initiatives, ouvrir plusieurs chantiers et concrétiser différents projets, preuve de la vitalité et du dynamisme d'une administration en évolution permanente.

2024 s'est distinguée comme une année de réconciliation et de confiance à l'égard des assujettis à la réglementation des changes. Avec l'Opération de Régularisation Spontanée au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger (ORS 2024), les pouvoirs publics ont privilégié un mécanisme fondé sur la responsabilisation et la transparence. L'Office des Changes, en étroite coordination avec les établissements bancaires, s'est mobilisé pour informer, sensibiliser et accompagner les déclarants, dans un cadre clair, sécurisé et strictement confidentiel, favorisant leur mise en conformité.

À l'heure où le Maroc amorce une nouvelle dynamique de réformes qui requiert la fédération des efforts autour des priorités stratégiques du Royaume, le partenariat public-privé s'avère une locomotive incontournable pour relever les défis présents et servir la nouvelle ambition.

C'est précisément dans cet esprit que s'inscrit la signature de l'accord-cadre de coopération entre l'Office des Changes et la Confédération Générale des Entreprises du Maroc "CGEM". Cette convention, axée sur l'échange, le partage et la coordination, pose les jalons d'une coopération concrète, innovante, et pérenne pour soutenir la dynamique de développement accélérée du Royaume par la facilitation et l'assouplissement de la réglementation des changes.

En prônant une démarche d'innovation permanente, l'Office des Changes a poursuivi ses efforts en matière de transformation numérique visant notamment l'optimisation des performances de ses différentes interfaces numériques, l'exploitation des données massives, le renforcement de la communication digitale et l'amélioration de la sécurité et de la disponibilité de son système d'information. Profondément structurant et en évolution constante, le chantier de digitalisation a franchi un nouveau palier en 2024.

En 2024, l'Office des Changes a continué à progresser vers son objectif de positionnement en tant que référence nationale et internationale en matière d'établissement des statistiques des échanges extérieurs.

Nous avons, ainsi, actionné plusieurs leviers d'amélioration de la qualité et de la fiabilité de notre production statistique pour permettre aux pouvoirs publics et à la communauté des affaires de disposer de données, d'analyses et d'études qui concourent à l'éclairage de la prise de décision.

Dans cet esprit, l'Office des Changes a adopté une nouvelle présentation de sa publication statistique relative aux "Indicateurs Mensuels des Echanges Extérieurs" avec une mouture, moderne, harmonieuse et plus lisible.

Dans ce contexte, l'Office des Changes a organisé, conjointement avec l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), les 19 et 20 Septembre 2024, l'atelier de clôture de la deuxième phase du programme pays MAROC-OCDE sur les statistiques des Investissements Étrangers au Maroc.

À l'issue de cette phase, des pistes d'amélioration ont été identifiées pour renforcer le système de qualité mis en place à l'Office des Changes dédié à la production des statistiques sur les investissements directs internationaux.

S'agissant du contrôle des opérations de change, l'Office des Changes a renforcé son dispositif de supervision par un renouvellement en profondeur de ses pratiques et méthodes d'intervention, en s'appuyant sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication et par une dynamisation de ses relations de coopération au niveau national et international.

Résolument tourné vers l'avenir, l'Office des Changes poursuit sa mue vers un modèle administratif plus moderne. Son futur s'envisage à travers l'établissement d'une nouvelle stratégie, qui intègre, dans la continuité de ce que nous avons accompli ces cinq dernières années, les enjeux relatifs à l'amélioration du climat des affaires et l'accompagnement des opérateurs économiques tout en veillant à préserver les équilibres extérieurs du Royaume à travers un système de contrôle intégré. Il s'agit de réaffirmer nos missions avec une volonté d'ouverture et d'innovation.

En 2024, nous avons, ainsi, travaillé à la définition d'une nouvelle stratégie pour les cinq prochaines années. À cette fin, nous avons veillé à prendre le recul nécessaire, à travers un exercice prospectif, tout en capitalisant sur les acquis et les enseignements d'un bilan objectif du plan précédent, en tenant compte de l'évolution du contexte national et international et en puisant dans nos capacités de créativité et notre potentiel d'innovation.

Pour répondre efficacement à ces nouveaux enjeux, l'Office des Changes accorde une importance primordiale à l'accompagnement et au développement des compétences de ses collaborateurs en mettant en place un dispositif de gestion de carrière performant, assorti d'un parcours de formation riche et varié.

Avec des équipes compétentes, impliquées, partageant la même vision stratégique et faisant toujours le choix du sérieux, de l'innovation et de l'engagement inconditionnel, nous abordons avec confiance et détermination les défis à venir pour contribuer à l'édification d'un Maroc plus fort et d'une économie plus résiliente.

DRISS BENCHIKH

”

The background is a dark blue gradient. In the center, there is a faint, stylized image of a laptop with a hand on the keyboard. The text is overlaid on this image. There are also some abstract geometric shapes in the corners, including a series of light blue squares in the top right and bottom left, and some yellow and white shapes in the top left and bottom right.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

Faits marquants

L'Opération de Régularisation Spontanée 2024

Afin d'accompagner l'Opération de Régularisation Spontanée (ORS 2024), l'Office des Changes a publié deux circulaires fixant les modalités de déclaration et de gestion des avoirs et liquidités détenus à l'étranger, et a mis en ligne sur son portail une rubrique dédiée ainsi qu'un guide pratique pour en faciliter la compréhension.



1er
Janvier

Rencontre avec la Fédération Nationale des Métiers de la Distribution des Produits de Grande Consommation "TIJARA"

L'Office des Changes, a été l'invité de la Fédération Nationale des Métiers de la Distribution des Produits de Grande Consommation "TIJARA", le 8 Février 2024, pour présenter les principales mesures introduites par l'Instruction Générale des Opérations de Change 2024.

Les facilités et avantages de change accordés aux opérateurs économiques, ainsi que les modalités de mise en œuvre de l'Opération de Régularisation Spontanée au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger, ont été à l'ordre du jour.



08
Février

Publication d'une Analyse multidimensionnelle des exportations du secteur textile et cuir au Maroc

Dans la continuité des efforts engagés par le Royaume pour développer et redynamiser ses secteurs traditionnels, en particulier le textile, l'Office des Changes a publié une étude proposant une analyse multidimensionnelle des exportations des secteurs du textile et du cuir au Maroc au cours des vingt dernières années.



14
Mars

Départ de M. Hassan BOULAKNADAL

Nommé Directeur de l'Office des Changes en mars 2016, M. Hassan BOULAKNADAL a quitté ses fonctions en avril 2024 à la suite de sa désignation au poste de Président Directeur Général de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR).

Après son départ, la direction par intérim de l'Office des Changes a été assurée par M. Driss BENCHIKH, alors Secrétaire Général.



18
Avril



**22-29
Avril**

Visite d'étude de la Banque Centrale de Mauritanie

L'Office des Changes a reçu, du 22 au 29 avril 2024, une délégation de la Banque Centrale de Mauritanie en visite de travail et d'étude au Maroc pour s'inspirer de l'expérience marocaine en matière de supervision des opérations de change. Cette rencontre, marquée par des échanges fructueux et instructifs entre les représentants des deux institutions, visait à accompagner les experts de la Banque Centrale de Mauritanie dans la mise en place d'un dispositif efficace de suivi des opérations de change.



**18
Juillet**

Rencontre avec les nouveaux Consuls Généraux et Seconds d'ambassadeurs

Le 18 juillet 2024, au siège du Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, M. Driss BENCHIKH a animé un séminaire d'échange à l'intention des consuls généraux et des seconds d'ambassadeur nouvellement nommés au titre de l'année 2024.

À cette occasion, il a mis en lumière les facilités et avantages de change accordés aux Marocains du Monde et aux investisseurs étrangers, et a précisé les modalités de mise en œuvre de l'Opération de Régularisation Spontanée (ORS 2024) au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger.



**12
Septembre**

Nomination de M. Driss BENCHIKH à la tête de l'Office des Changes

Le Conseil de Gouvernement, a approuvé la nomination de M. Driss BENCHIKH au poste de Directeur de l'Office des Changes, à l'issue de sa réunion du jeudi 12 septembre 2024. Titulaire d'un doctorat en économie, M. Driss BENCHIKH a intégré l'Office des Changes en 2004 en tant qu'inspecteur, avant d'occuper, en mai 2012, le poste de Chef du Département Audit et Contrôle de Gestion et, à compter du 15 juillet 2016, celui de Secrétaire Général de l'Office des Changes.



**19-20
Septembre**

Clôture de la deuxième phase du programme pays Maroc-OCDE sur les statistiques des investissements étrangers

L'Office des Changes, en partenariat avec l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), a organisé, les 19 et 20 septembre 2024, l'atelier de clôture de la deuxième phase du programme-pays Maroc-OCDE sur les statistiques des investissements étrangers au Maroc. Les travaux de cet atelier ont porté sur l'identification de pistes d'amélioration du système de qualité mis en place par l'Office des Changes pour la production des statistiques sur les investissements directs internationaux.

Lancement des travaux d'élaboration de la Stratégie 2025-2029

L'Office des Changes a engagé, au cours de l'année 2024, un processus de réflexion collectif afin de poser les bases de sa stratégie 2025-2029.

Des réunions et séances de travail ont été organisées pour élaborer cette stratégie, dans le prolongement de la vision actuelle, en capitalisant sur les acquis des dernières années.

Octobre



Système d'Authentification des autorisations délivrées par l'Office des Changes

Dans le cadre de son engagement continu en faveur de la modernisation de ses procédures, l'Office des Changes a mis en place un dispositif innovant d'authentification des autorisations délivrées par l'établissement.

Chaque autorisation est dotée d'un code QR unique, généré spécifiquement pour le document concerné, offrant aux banques et aux usagers un moyen rapide et fiable de vérifier son authenticité.

7
Novembre



Formations sur les statistiques des IDE

L'Office des Changes a animé, les 5 et 7 novembre 2024, deux ateliers de formation sur les statistiques des investissements directs étrangers (IDE) au profit de la Direction de l'Investissement relevant du Ministère de l'Investissement, de la Convergence et de l'Évaluation des Politiques Publiques, ainsi que de la Direction des Études et des Prévisions Financières (DEPF).

Ces ateliers visent à approfondir la compréhension des différents aspects liés aux statistiques des IDE, indicateur clé pour l'évaluation de la dynamique de l'investissement au Maroc.

5 et 7
Novembre



Rencontre d'information et de concertation avec le GPBM

Dans le cadre de sa démarche participative et de concertation avec ses partenaires stratégiques, une délégation de l'Office des Changes, présidée par son Directeur, M. Driss BENCHIKH, a rencontré le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), le 8 novembre 2024 à Casablanca. Cette réunion a eu pour objectif de présenter aux membres du GPBM les axes de réflexion de la stratégie 2025-2029 de l'Office des Changes. Les discussions ont également porté sur les modalités opérationnelles de l'Opération de Régularisation Spontanée au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger.

8
Novembre





14
Novembre

Partenariat entre l'Office des Changes et la CGEM

L'Office des Changes et la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) ont signé, le 14 novembre 2024, au siège de la Confédération à Casablanca, une convention de partenariat visant à mettre en place un cadre formalisé d'échange et de coopération dans les domaines d'intérêt commun.

Signée par M. Driss BENCHIKH, Directeur de l'Office des Changes, et M. Reda LAHMINE, Président de la Commission des Procédures administratives et judiciaires de la CGEM, en présence de M. Chakib ALJ, Président de la CGEM, cette convention porte sur l'échange de données et d'informations, les modalités de concertation pour l'élaboration de la réglementation des changes, ainsi que la formation et le partage d'expériences et d'expertises.



27
Novembre

Rencontres avec les institutions financières internationales

Dans le cadre de ses actions de sensibilisation menées à l'international, l'Office des Changes a intensifié ses interactions avec ses partenaires financiers étrangers afin d'assurer le succès de l'Opération de Régularisation Spontanée (ORS 2024) au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger. À cet effet, une délégation de l'Office des Changes a tenu des réunions d'information et d'échange avec des représentants de banques étrangères, notamment en Espagne et en France, afin de présenter les principales dispositions relatives à l'ORS 2024.



OFFICE DES CHANGES : **MISSIONS, VISION ET PRATIQUES DE BONNE GOUVERNANCE**

Conscient du caractère stratégique de ses missions au service de l'économie nationale, l'Office des Changes poursuit une politique de modernisation continue et de renforcement de son positionnement institutionnel. Porté par l'innovation, l'agilité et l'esprit collectif, il s'affirme aujourd'hui comme un acteur clé de la sphère économique et financière du Royaume.

Grâce à une gouvernance rigoureuse et responsable, et à une organisation cohérente et efficiente, l'Office des Changes conjugue efficacité opérationnelle et clarté stratégique, contribuant pleinement à la dynamique de développement national.



L'OFFICE DES CHANGES : UNE ADMINISTRATION RÉSOLUMENT TOURNÉE VERS L'AVENIR

Vision

L'Office des Changes inscrit son action dans une vision claire **"Être une administration moderne au service de l'économie nationale et de l'utilisateur"**. Cette vision s'appuie sur la digitalisation, la simplification des procédures et l'amélioration continue de la qualité du service rendu, afin de soutenir la compétitivité économique du pays et de renforcer la confiance des usagers.

Missions

Acteur clé de la sphère économique et financière du Royaume, l'Office des Changes contribue activement à l'émergence d'un modèle économique national plus ouvert, plus résilient et mieux intégré aux dynamiques mondiales, tout en consolidant son rôle de garant des équilibres extérieurs, de la souveraineté et de la stabilité financières du Royaume. Il exerce deux missions principales : **la réglementation et le contrôle des opérations de change, ainsi que la production et la diffusion des statistiques des échanges extérieurs.**

Valeurs



Valeurs morales et de conduite

L'ensemble du personnel de l'Office des Changes adhère à une culture fondée sur le respect, la transparence, l'intégrité et la confidentialité.



Valeurs sociales

La qualité du service public assuré par l'Office des Changes repose sur la mobilisation de ses équipes. Nos valeurs sociales s'appuient sur l'écoute, la reconnaissance, la confiance et l'égalité.

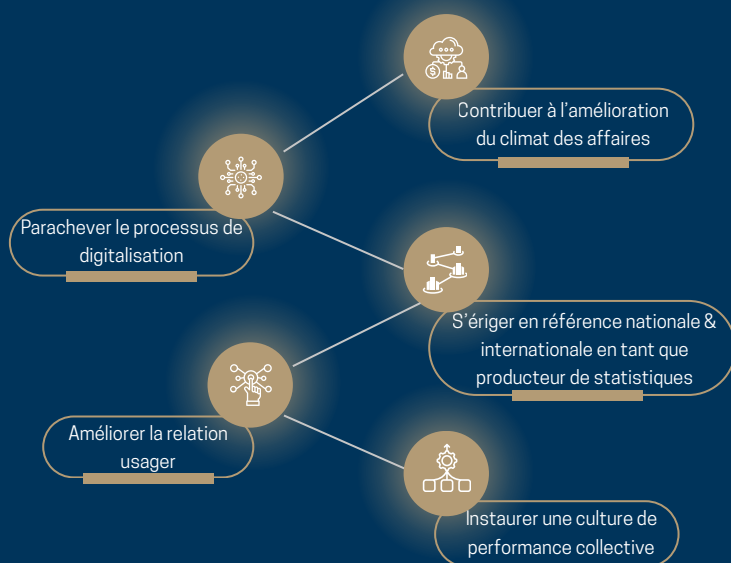


Valeurs de performance

La performance demeure au cœur de nos objectifs stratégiques. Les valeurs de performance de l'Office des Changes se concentrent sur l'efficacité, la qualité de service, le professionnalisme et l'engagement.

UNE STRATÉGIE PORTÉE PAR UNE VISION AMBITIEUSE

Axes Stratégiques



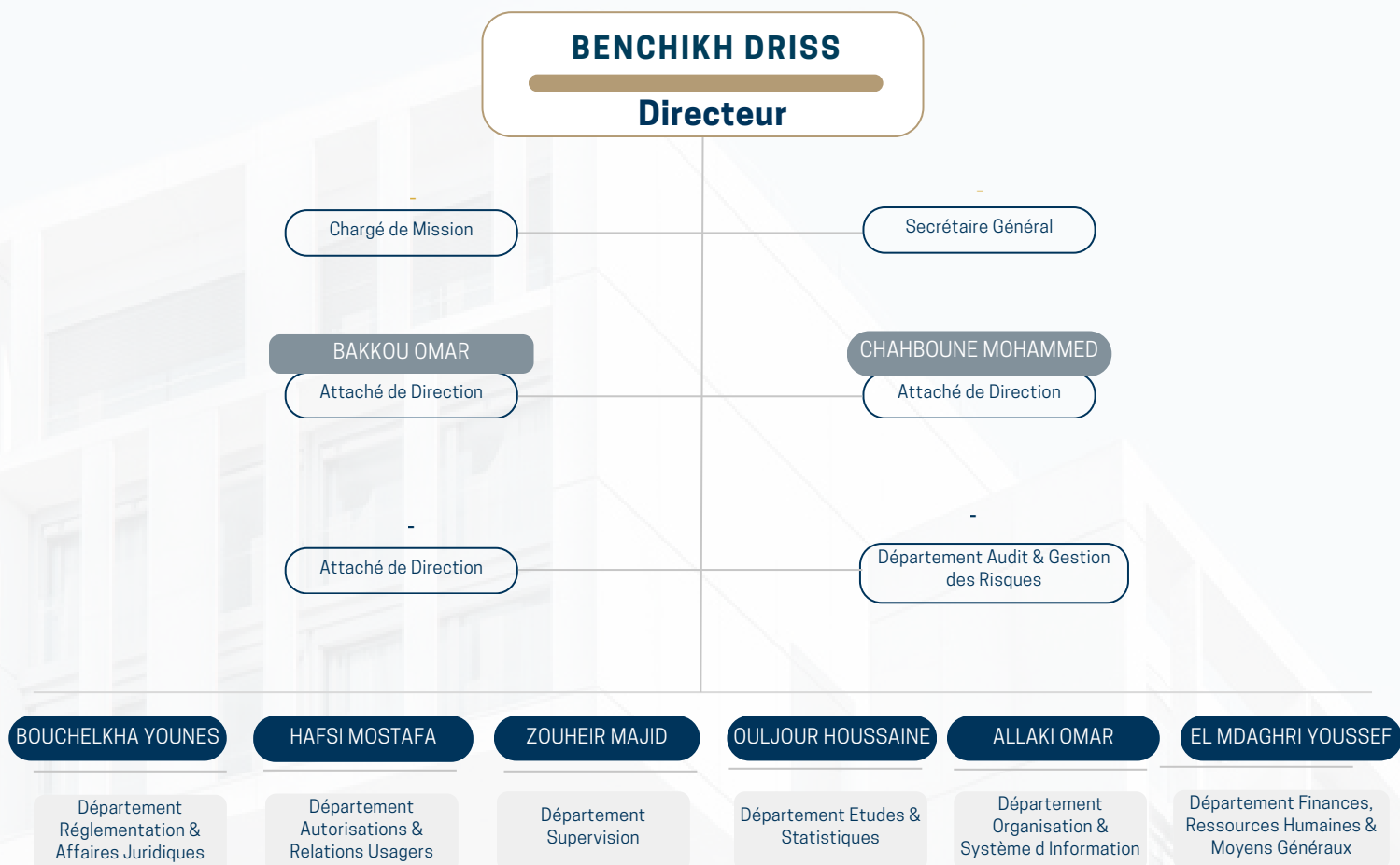
Dans la continuité de la mise en œuvre du Plan d'Actions Stratégiques 2022-2026, et en cohérence avec les Directives Royales ainsi qu'avec les recommandations du Nouveau Modèle de Développement, l'Office des Changes confirme son rôle au service de l'économie nationale.

S'appuyant sur les acquis et les retours d'expérience, l'Institution déploie une stratégie révisée, alignée sur ces orientations. Le Plan 2022-2026 se décline en actions structurantes et en chantiers prioritaires, avec l'ambition de consolider une administration moderne, tournée vers l'amélioration continue et l'écoute des usagers.

UNE ORGANISATION AU SERVICE DE L'EXCELLENCE

Afin de concrétiser sa vision et accomplir ses missions, l'Office des Changes s'appuie sur une organisation cohérente et performante, pleinement alignée sur ses attributions et responsabilités, tout en répondant aux exigences d'un environnement en constante mutation.

Reflétant l'efficacité de l'administration et sa proximité avec les usagers, l'organigramme de l'Office des Changes constitue un cadre harmonieux favorisant la synergie entre ses différentes entités, assurant une efficacité accrue dans l'exercice de la mission de contrôle et une célérité optimale dans le traitement des dossiers.



UNE GOUVERNANCE TRANSPARENTE ET RESPONSABLE

L'Office des Changes a affirmé, ces dernières années, son engagement en faveur d'une gouvernance rigoureuse et responsable, fondée sur les principes de transparence, d'intégrité et d'éthique. Dans cette logique, l'Office des Changes fait du perfectionnement continu de son système de gouvernance un levier majeur pour rehausser ses performances sur l'ensemble de ses axes d'intervention, tout en renforçant la responsabilisation et l'optimisation de ses méthodes de gestion.

En vue d'atteindre ces objectifs, l'Office des Changes s'appuie sur des leviers complémentaires, tels que la collégialité dans la prise de décision, la transparence de la communication et du suivi des activités, la maîtrise proactive des risques, l'audit et le contrôle interne, ainsi qu'un pilotage stratégique attentif et rigoureux. Ces instruments contribuent à l'instauration d'une gouvernance responsable, efficiente et résolument tournée vers l'excellence institutionnelle.

Instances de gouvernance



Le Ministre de l'Économie et des Finances

Le Ministre de l'Économie et des Finances établit les lignes directrices de gestion de l'Office des Changes. Il précise notamment la nature, le taux et les modalités de perception des redevances et commissions perçues par l'Office des Changes pour les opérations qui lui incombent. De plus, il valide son budget annuel et approuve ses états financiers.



Le Comité d'Audit

Son rôle principal est d'évaluer le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de l'Office des Changes afin de garantir la fiabilité et la sincérité des informations comptables et financières.

Le Comité d'audit est composé du contrôleur d'État de l'Office des Changes, de deux représentants de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation (DEPP), ainsi que d'un représentant de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures (DTFE).



Le Comité de Direction

Sous la présidence du Directeur de l'Office des Changes, le Comité de Direction est constitué en sus, du Secrétaire Général, du Chargé de Mission et des Chefs de Département.

En 2024, ce comité a tenu six réunions afin de superviser les activités des différents départements, de partager les informations pertinentes et de valider les décisions prises par les différents comités spécialisés.

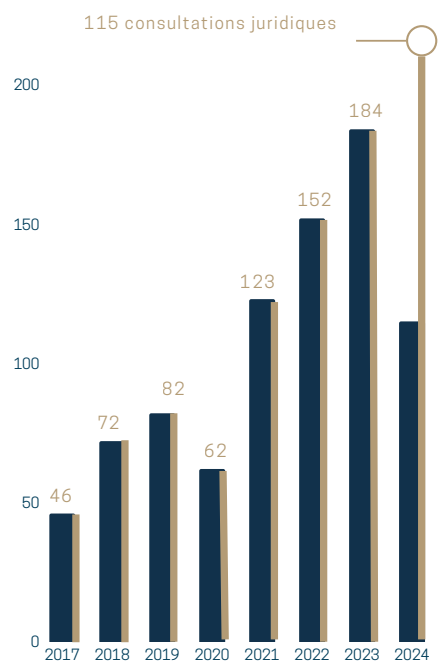


Les Comités Spécialisés

L'Office des Changes a instauré des instances internes spécialisées: Comité Gestion des Changements, Comité Réglementation, Sanctions et Transactions, Comité Ressources Humaines, et Comité Communication et Relations Extérieures.

L'objectif principal de la création de ces comités spécialisés est d'accroître la réactivité de l'Office des Changes, de mettre en œuvre une gestion concertée, et de renforcer le rôle des Chefs de Départements dans le management stratégique.

CONFORMITÉ AU CADRE JURIDIQUE ET RESPECT DES PRINCIPES DE BONNE GOUVERNANCE



Assistance et conseil juridique
Evolution annuelle du nombre des consultations juridiques

Conscient des obligations qui lui incombent en matière de diligence, l'Office des Changes veille au respect du cadre légal dans l'exercice de ses attributions. Il déploie de manière continue, les dispositifs préventifs permettant de garantir la conformité juridique de ses décisions et actions, ainsi que celles de ses collaborateurs. Passé de 46 en 2017 à 184 en 2023 et 115 en 2024, le nombre croissant de consultations juridiques enregistrées illustre le rôle stratégique de cette fonction au sein de l'institution.

UNE GESTION DES RISQUES RIGOUREUSE

Dans le cadre de son dispositif de gouvernance, l'Office des Changes poursuit une approche rigoureuse de maîtrise des risques, destinée à assurer la protection des actifs, la continuité des services et le respect des exigences réglementaires. Au cours de l'année 2024, les actions entreprises ont été guidées par une logique d'actualisation constante, de renforcement de la sécurité des systèmes d'information et de préparation à la continuité d'activité.

ACTUALISATION DES RISQUES

- Réévaluation du niveau de maîtrise des risques à travers le suivi du plan d'action de maîtrise des risques;
- Actualisation de la cartographie des risques pour les exercices 2023-2024.

MAÎTRISE DES RISQUES DE LA SÉCURITÉ SI

- Création du Comité Opérationnel de Sécurité des Systèmes d'Information (CoSI), chargé de la coordination, de la concertation et de l'intégration des actions relatives à la sécurité de l'information;
- Évaluation du niveau de vigilance du personnel au moyen d'une campagne de simulation d'hameçonnage (phishing) ;
- Sensibilisation aux risques de fuite de données sur le Dark Web, à l'issue d'une mission de veille portant sur d'éventuelles exfiltrations concernant l'Office des Changes.

STRATÉGIE DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

- Lancement d'un appel d'offres portant sur l'assistance et l'accompagnement à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan de Continuité d'Activité (PCA), incluant les prestations de formation associées ;
- **Objectifs** : garantir la continuité des activités vitales, assurer la reprise des activités, protéger le patrimoine informationnel, se conformer à la réglementation en vigueur.

AUDIT INTERNE : ASSURANCE ET CONSEIL POUR L'AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES

L'audit interne constitue un pilier du dispositif global d'assurance du management de l'Office des Changes. Sa mission est de fournir une assurance indépendante et objective quant à la réalisation des objectifs, au moyen d'une évaluation méthodique et documentée des dispositifs de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques. Il contribue également à la création de valeur par des recommandations et des conseils visant l'amélioration des processus et des pratiques.

Dans cette perspective, la fonction d'audit interne est engagée dans un chantier d'amélioration continue portant sur l'adoption des nouvelles normes internationales d'audit interne, dont l'entrée en vigueur est le 1^{er} janvier 2025. Les méthodes de travail et les référentiels sont, en conséquence, alignés sur ces exigences.

CONTRÔLE DE GESTION : POUR UN MEILLEUR PILOTAGE DE LA PERFORMANCE

Le Contrôle de Gestion occupe un rôle important au sein de l'Office des Changes, notamment en matière de planification stratégique, de contrôle budgétaire et de suivi des actions de bonne gouvernance.

Il veille continuellement à garantir une représentation objective et multidimensionnelle de la performance de l'Institution en mesurant la capacité des structures à atteindre les objectifs préalablement fixés et à assurer leurs missions en gérant efficacement les ressources disponibles et en jugulant les contraintes rencontrées.

Le dispositif de Contrôle de Gestion assure, ainsi, la conception et l'alimentation des tableaux de bord de gestion de l'ensemble des Départements en sélectionnant et en articulant les informations pertinentes nécessaires pour assurer le suivi sur différents niveaux de responsabilité. Ces informations font l'objet d'analyse et de remontées à la Direction, trimestriellement, afin d'éclairer les choix de la Direction et des responsables.



OPÉRATION DE RÉGULARISATION SPONTANÉE AU TITRE DES AVOIRS ET LIQUIDITÉS DÉTENUS À L'ÉTRANGER 2024 : **UNE ULTIME OPPORTUNITÉ**

Dans un esprit de consolidation de la relation de confiance entre l'État et les citoyens, l'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre d'un dispositif exceptionnel permettant aux personnes physiques et morales résidentes ayant constitué des avoirs et liquidités à l'étranger avant le 1er janvier 2023, en infraction à la réglementation des changes, de régulariser leur situation.

Instituée par l'article 8 de la loi de finances n° 55-23 pour l'année budgétaire 2024, l'Opération de Régularisation Spontanée (ORS 2024) s'inscrivait dans la continuité des dispositifs similaires instaurés en 2014 et 2020. Elle représentait une ultime opportunité pour les résidents marocains de se conformer à la réglementation en vigueur, dans un cadre confidentiel, sécurisé et incitatif.



UN DISPOSITIF POUR RÉCONCILIER LES MAROCAINS AVEC L'ÉCONOMIE NATIONALE

Préserver l'anonymat des déclarants, assurer la confidentialité absolue des démarches entreprises et permettre aux déclarants de régulariser la situation de leurs biens et de leurs comptes détenus à l'étranger, tels sont les fondements de l'ORS 2024, un dispositif de réconciliation économique dont l'ambition principale est de revitaliser l'économie nationale et d'asseoir la confiance dans les institutions du pays.

Cette opération qui s'est étalée du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024, visait à encourager l'intégration effective des actifs détenus à l'étranger dans le tissu économique national, tout en renforçant la transparence et la responsabilité des assujettis dans un environnement marqué par l'ouverture et la modernisation progressive de la réglementation des changes.

UN CADRE SÉCURISÉ ET AVANTAGEUX

Pour accompagner la mise en œuvre de ce dispositif, l'Office des Changes a publié le 29 décembre 2023 deux circulaires : **n° 1/2024** qui précise les modalités pratiques de déclaration **et n°2/2024** qui encadre la gestion des avoirs déclarés, en lien avec les dispositions de la Loi de Finances 2024 et des régularisations précédentes.

ANONYMAT

Les déclarants bénéficient de la garantie de l'anonymat au titre des déclarations effectuées

AMNISTIE SUR LE PLAN CHANGE ET FISCAL

Aucune poursuite administrative ou judiciaire à l'encontre des déclarants pour les avoirs déclarés, que ce soit en matière de la réglementation des changes ou en matière de la législation fiscale

RÉGULARISATION À DES TAUX RÉDUITS

La régularisation porte sur des taux très bas, comparés aux amendes à payer en cas d'identification des contrevenants par l'Office des Changes et la Direction Générale des impôts



Personnes et avoirs concernés par ce dispositif de réconciliation

Cette opération de régularisation s'adressait aux :

- Personnes physiques de nationalité marocaine ayant une résidence fiscale au Maroc et personnes physiques marocaines résidentes au Maroc disposant de nationalités étrangères;
- Personnes morales de droit marocain ayant un siège social ou un domicile fiscal au Maroc;
- Les Marocains Résidant à l'Étranger (MRE) n'étaient pas concernés par l'ORS 2024.

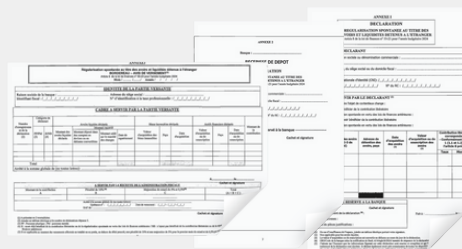
L'ORS 2024 portait sur les catégories d'avoirs suivantes:

- Biens immobiliers ;
- Actifs financiers et valeurs mobilières, ainsi que d'autres titres de capital et de créances détenus à l'étranger ;
- Avoirs liquides déposés dans des comptes ouverts auprès d'organismes financiers, de crédit ou de banques situés à l'étranger.

Démarches de déclaration confidentielles

Au cours de cette opération les déclarants ont effectué leurs démarches auprès de la banque de leur choix, conformément aux modalités prévues par le dispositif.

L'ensemble du processus, depuis la déclaration jusqu'au paiement de la contribution libératoire, a été strictement encadré afin de garantir la confidentialité et l'anonymat des personnes concernées.



Taux de la contribution libératoire

Nature de l'avoir déclaré	de la valeur d'acquisition des biens immobiliers	de la valeur de souscription ou d'acquisition des actifs financiers	du montant des avoirs liquides en devises rapatriés et déposés dans des comptes en devises ou en dirhams convertibles	du montant des avoirs liquides rapatriés et cédés contre des dirhams
Pour les personnes n'ayant pas bénéficié de la régularisation des opérations antérieures	10%	10%	5%	2%
Pour les personnes ayant déjà bénéficié de la régularisation des opérations antérieures	15%	15%	7,5%	3%

Avantages accordés aux déclarants

Ouverture de comptes en devises ou en dirhams convertibles pouvant loger jusqu'à 75% des avoirs liquides déclarés (1)

1

4

Possibilité d'effectuer tout acte de disposition sur les biens immeubles et les actifs financiers déclarés

Ouverture ou maintien de comptes à l'étranger destinés à la gestion de biens immeubles et actifs financiers déclarés

2

5

Possibilité de transmission de l'avantage change par voie de succession ou de donation des avoirs et liquidités déclarés (Les héritiers et les donataires bénéficient des mêmes avantages)

Le transfert des frais de gestion des biens immeubles dans la limite d'un plafond de 5% de la valeur déclarée

3

6

Sécurisation des avoirs détenus à l'étranger et facilitation de la transmission du patrimoine dans un cadre juridique clair et pérenne

(1) : (Les souscripteurs doivent céder au moins 25% des liquidités sur le marché des changes contre dirhams).

UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION NOVATRICE ET AMBITIEUSE

Conscient des enjeux liés à l'adhésion volontaire à ce dispositif de régularisation, l'Office des Changes a placé la communication au cœur de sa stratégie de mise en œuvre de l'ORS 2024.

Dès le lancement de l'opération, une démarche proactive, ciblée et multidimensionnelle a été déployée afin d'expliquer les objectifs de l'opération, de clarifier ses modalités et de sensibiliser le public concerné à l'opportunité unique offerte par ce dispositif exceptionnel.

Un espace dédié a été mis en ligne sur le portail Internet de l'Office des Changes, comprenant l'ensemble des documents de référence, notamment les textes réglementaires, un guide pratique détaillé et une foire aux questions. En outre, l'interface permet aux utilisateurs d'interagir directement avec une cellule spécialisée, sans obligation de décliner leur identité.

Parallèlement, une campagne de communication a été structurée autour de plusieurs axes complémentaires. Sur le plan institutionnel, l'Office des Changes a conduit des réunions d'information avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM) et déployé des formations au

profit des banques de la place (sièges et directions régionales), des représentations régionales de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc, des Chambres de commerce, ainsi que des professionnels concernés (comptables agréés, avocats, notaires).

Parallèlement aux actions d'information déployées dans les différentes régions du Royaume, des échanges ont été menés à l'international auprès de banques étrangères.

Sur le plan média, l'Office des Changes a mené des campagnes d'information dans la presse écrite, à la radio, à la télévision et sur les plateformes numériques. Des interviews, tribunes et interventions ont été accordées aux principaux médias nationaux afin de présenter le cadre, les principes et les modalités pratiques de l'ORS 2024.

Pour l'exécution du dispositif, une cellule spéciale a été constituée dans le cadre de l'ORS 2024 au sein de l'Office des Changes. Composée de cadres expérimentés, elle a assuré l'accompagnement des déclarants et des banques partenaires via des canaux dédiés (courriel, téléphone), dans le strict respect des exigences de confidentialité.

UN BILAN PROBANT POUR UNE TROISIÈME OPÉRATION DE RÉGULARISATION

Au terme de cette opération, le nombre des déclarations enregistrées s'est établi à 664 pour un montant global s'élevant à plus de 2 milliards de dirhams (2,03 Mds DH). Le montant versé au Trésor au titre de la contribution libératoire a atteint 230,25 MDH.

Les actifs financiers arrivent en première position avec une valeur de 915,78 MDH soit 45% du montant total, suivis des biens immeubles avec 866,2 MDH (43%). Viennent en dernier rang, les avoirs liquides avec une valeur de 244 MDH représentant 12% du montant total.

Nature de l'avoir déclaré	AVOIRS LIQUIDES	BIENS IMMEUBLES	ACTIFS FINANCIERS	MONTANT CONTRIBUTION LIBÉRATOIRE
Montant déclaré en MDH	244,01	866,24	915,78	230,25
Part en %	12%	43%	45%	



LA TRANSFORMATION DIGITALE AU SERVICE DE **LA PERFORMANCE**

Fort de son savoir-faire et d'une culture d'innovation, l'Office des Changes poursuit un chantier de transformation digitale structurant, articulé autour du développement de solutions numériques et de l'intégration de l'intelligence artificielle et de l'analyse de données, renforçant ainsi l'efficacité opérationnelle et la capacité d'anticipation de l'institution.



SMART : des performances encourageantes

SMART, bouquet d'e-services de l'Office des Changes, offre un accès unifié, sécurisé et personnalisé aux principales démarches en ligne, avec traçabilité et suivi : demande d'autorisation, supplément de dotation pour voyages personnels, télé-déclaration via le formulaire « EX-MRE » (Marocains résidant à l'étranger — MRE), bureau d'ordre digital, demandes d'information et réclamations. Sur le volet statistique, la plateforme des enquêtes simplifie les déclarations, dématématise les circuits et renforce la sécurité de l'information.

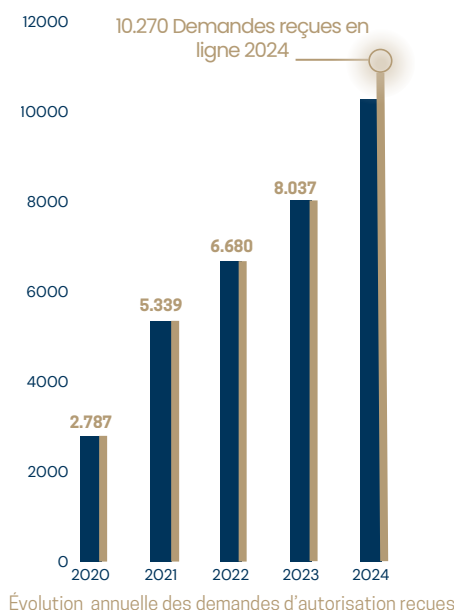
La base de données du commerce extérieur permet de consulter et d'extraire des séries mensuelles d'importations et d'exportations depuis 1998.

Ces services contribuent à l'optimisation des processus internes et à l'amélioration des interactions avec les usagers et les partenaires.

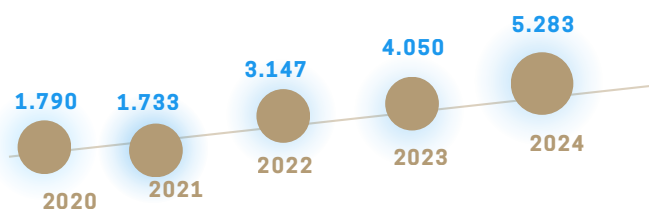
Interface "Demandes d'autorisation": transparence et célérité

L'interface « Demandes d'autorisation » de la plateforme « SMART » permet aux requérants d'effectuer en ligne toutes les formalités et les démarches afférentes à l'introduction des demandes d'autorisation auprès de l'Office des Changes et leur offre la possibilité de suivre, à distance, toutes les étapes du traitement de leurs dossiers.

En 2024, 60% des demandes d'autorisation ont été reçues via SMART, soit 10.270 demandes, contre 59 % en 2023, représentant 8.037 demandes. Les autres dépôts concernent le courrier remis au bureau d'ordre à Rabat ou Casablanca, ou acheminé par voie postale.



Service DTS : calcul du supplément de la dotation pour voyages personnels



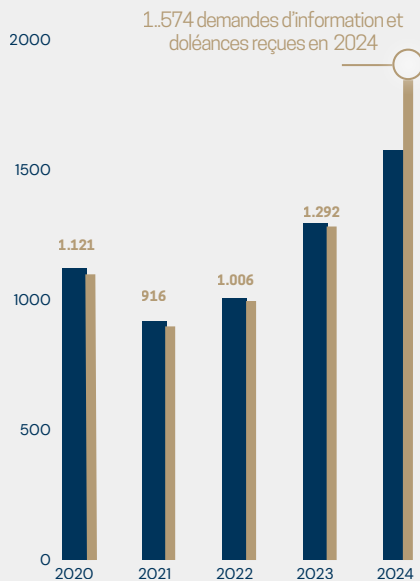
Service DTS
Évolution annuelle du supplément de la dotation pour voyages personnels

Afin de simplifier les modalités d'octroi du supplément de la dotation pour voyages personnels et de dématématiser l'ensemble des pièces justificatives requises, l'Office des Changes a déployé sur son portail Internet une plateforme dédiée à la gestion électronique de ce dispositif.

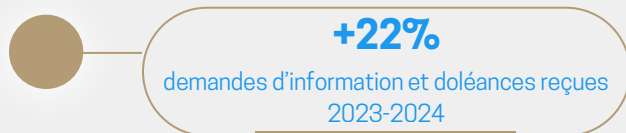
Ce service en ligne permet notamment aux usagers de solliciter, de manière sécurisée, le justificatif de paiement de l'impôt sur le revenu (IR) au titre de l'année précédente, condition préalable à l'éligibilité au supplément. Entre 2023 et 2024, le nombre de demandes a progressé de 30,4 %, signe d'une appropriation croissante du canal digital et des gains d'efficacité induits.



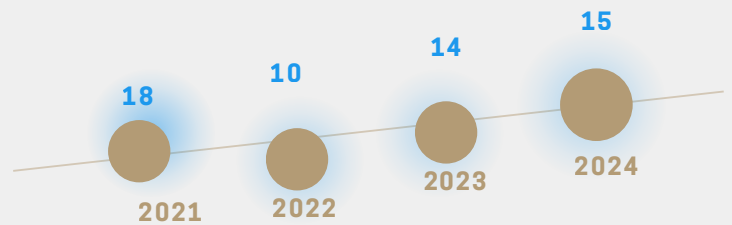
Espace "Requêtes" et interface "Doléances": Plus de proximité et de réactivité



Évolution annuelle des demandes d'information et doléances reçues en ligne traitées



En 2024, 1.574 demandes d'information et doléances reçues en ligne ont été traitées, contre 1.292 en 2023, marquant ainsi une augmentation de 22 %.

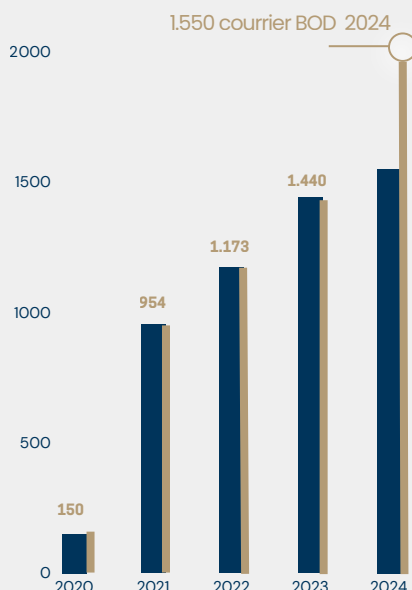


Évolution annuelle des demandes d'information reçues dans le cadre de la loi n°31-13 via la Plateforme chafafiya.ma

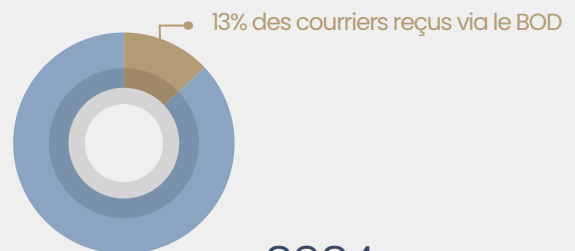
Au cours de l'année 2024, l'Office des Changes a procédé au traitement de 15 demandes formulées dans le cadre de la loi n°31-13 relative au droit d'accès à l'information et ce, via la plateforme chafafiya.ma, contre 14 demandes reçues et traitées en 2023.

Bureau d'ordre Digital : le courrier à l'ère du digital

Bureau d'ordre digital : améliorer la gestion du courrier



Évolution annuelle des courriers reçus via le Bureau d'Ordre Digital



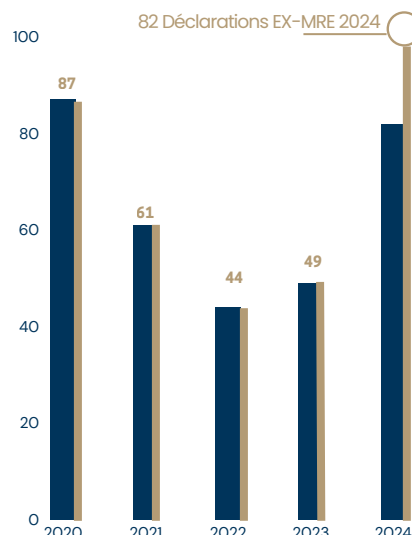
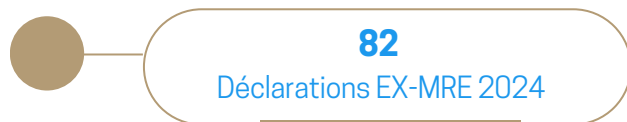
2024



En 2024, le bureau d'ordre digital a enregistré 1.550 courriers, contre 1.440 en 2023 (+7,6 %), soit 13 % du total des courriers reçus par l'Office des Changes. Cette évolution traduit la montée en charge du canal dématérialisé et l'optimisation du traitement du courrier administratif.

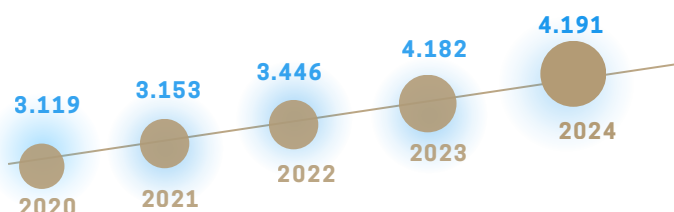
Déclaration EX-MRE : accomplir en ligne les obligations déclaratives

Accessible depuis le site de l'Office des Changes, la plateforme EX-MRE met à disposition des anciens MRE un parcours unifié, sécurisé et guidé pour l'accomplissement en ligne des obligations déclaratives relatives aux avoirs détenus à l'étranger. Elle offre la saisie dématérialisée des formulaires, le dépôt des pièces et l'émission d'un accusé de réception.



Évolution annuelle des déclarations introduites via la plateforme
Télé-déclaration des EX-MRE

Plateforme des enquêtes statistiques : pour la fiabilisation des données statistiques



Évolution des déclarations effectuées via la plateforme des
enquêtes statistiques

La plateforme des enquêtes statistiques de l'Office des Changes facilite l'accomplissement des déclarations à des fins statistiques et soutient la dématérialisation des démarches ainsi que la sécurisation des échanges d'information, au bénéfice de la qualité des données.

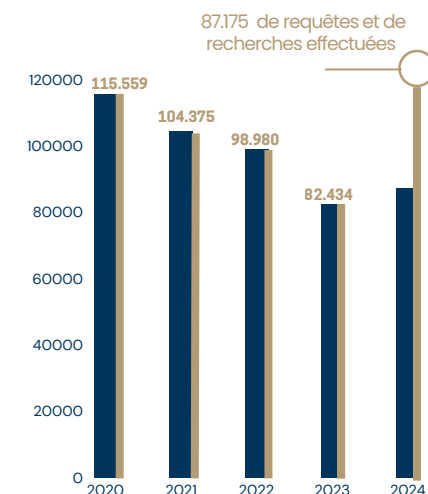
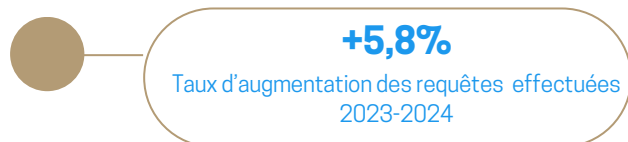
En 2024, 4.191 déclarations ont été enregistrées via la plateforme, contre 4.182 en 2023, niveau globalement stable.



Base de données statistiques : garantir un accès simple et rapide aux statistiques du commerce extérieur

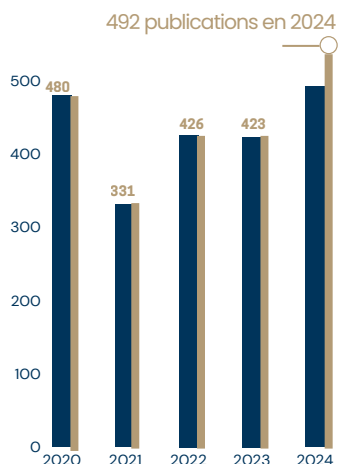
Au service d'une diffusion statistique accessible et fiable, l'Office des Changes met à disposition sur son portail une base de données du commerce extérieur, structurée selon les normes internationales et conçue pour une consultation fluide comme pour une réutilisation rigoureuse.

Cette base donne accès, en libre consultation, aux séries mensuelles d'importations et d'exportations depuis 1998, avec des fonctionnalités de recherche et d'extraction adaptées aux besoins d'analyse. En 2024, 87.175 requêtes ont été enregistrées, contre 82.434 en 2023 (+5,8 %).



Évolution du nombre de requêtes et de recherches
effectuées via la plateforme Base de données statistiques

Un portail internet aux multiples fonctionnalités



Évolution annuelle du nombre de requêtes et de recherches effectuées via la plateforme Base de données statistiques

En 2024, 492 publications et mises à jour ont été effectuées sur le site web de l'Office des Changes (actualités, publications statistiques, espace presse, agenda, etc.), contre 423 en 2023.

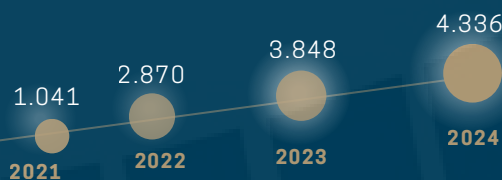
492 publications en 2024

OC CONNECT: une application mobile en perfectionnement continu



4.336

En 2024, le nombre d'inscrits à l'application OC CONNECT s'est élevé à 4.336



Évolution annuelle du nombre d'inscrits à l'application OC CONNECT

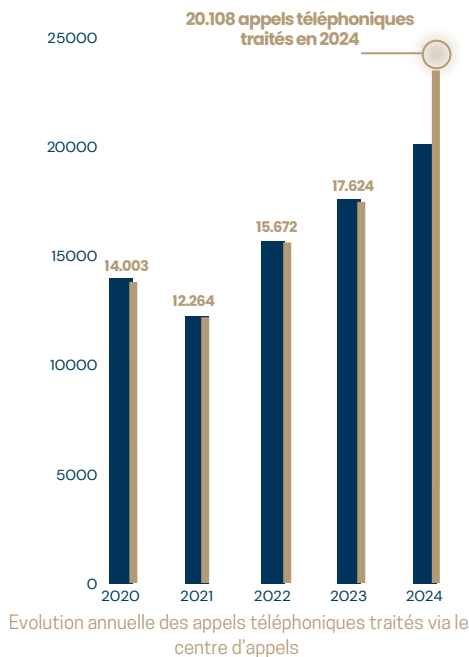


RELATIONS AVEC LES USAGERS : **UNE PROXIMITÉ RENFORCÉE**

Dans un contexte d'exigences accrues en matière de qualité de service, l'Office des Changes renforce sa proximité avec ses usagers en simplifiant et en digitalisant ses procédures. Accueil électronique et téléphonique, rencontres d'information, communication constructive et relations avec la presse : une diversification des canaux d'interaction traduisant une volonté constante de rapprocher l'administration de ses usagers, d'assurer la célérité du traitement des demandes et de consolider la confiance au citoyen.



Un dispositif d'accueil basé sur la disponibilité, l'écoute et l'accompagnement



Accueil téléphonique

En 2024, le centre d'appels de l'Office des Changes a traité 20.108 appels, en hausse de 14,1 % par rapport à 2023 (17.624 appels).

+14,1%
Taux d'augmentation des appels
téléphoniques
2023-2024

Accueil électronique

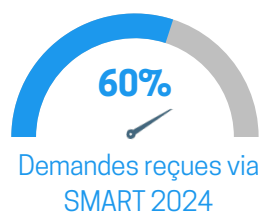
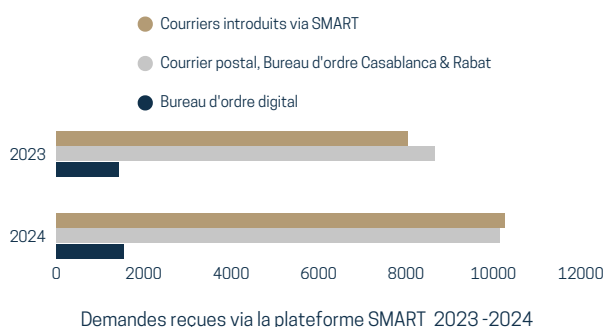
L'assistance par messagerie électronique demeure un canal clé de la relation avec les usagers de l'Office des Changes : elle centralise les sollicitations, en assure l'orientation et le suivi, et contribue à l'accessibilité du service public grâce à des délais de traitement maîtrisés et à l'harmonisation des réponses.

En 2024, l'Office des Changes a traité 4.751 messages via la boîte électronique d'assistance, contre 4.974 en 2023, soit en moyenne 396 mails par mois.

Période	Suivi autorisations		Réglementation des changes		Autres		Total	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Trimestre 1	1.034	1.151	7	3	164	223	1.205	1.377
Trimestre 2	931	1.386	4	19	161	375	1.096	1.780
Trimestre 3	1.136	463	4	9	218	58	1.352	530
Trimestre 4	1.093	903	4	18	227	143	1.321	1.064

Statistiques comparatives des emails reçus par trimestre en 2023 et 2024

Gestion du courrier : Fluidité, célérité et efficacité



En 2024, l'Office des Changes enregistre une consolidation tangible de la dématérialisation : les dépôts en ligne représentent plus de 60 % des demandes d'autorisation (contre 59 % en 2023), confirmant le basculement progressif des usagers vers les parcours digitaux.

Les dépôts physiques demeurent présents ; leur poids relatif recule progressivement au profit d'un canal en ligne devenu la voie principale de dépôt, synonyme d'accessibilité accrue, de délais optimisés et d'une qualité de service renforcée.

Demandes d'autorisation : un traitement équitable et transparent

Demandes d'autorisation
reçues

17.064

2024

13.602

2023

Canal de transmission
2024

Courrier physique et
autre

6.794

Plateforme demandes
d'autorisation

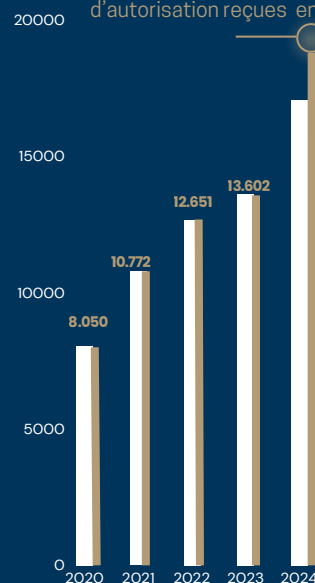
10.270

En 2024, l'Office des Changes a reçu 17.064 demandes d'autorisation, en hausse de 25,5 % par rapport à 2023 (13.602). 77,3 % des demandes émanaient de personnes morales (≈ 13.195 dossiers) et 22,7 % de personnes physiques (≈ 3.869).

La part des dépôts via le téléservice SMART s'établit à 60,2 % (≈ 10.270 dossiers), contre 39,8 % pour les dépôts physiques/postaux (≈ 6.794), soit +1,1 point par rapport à 2023 (59,1 % en ligne ; 40,9 % physique/postal).

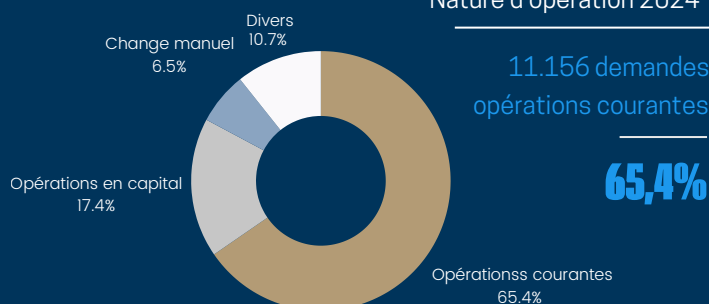
La région Casablanca-Settat concentre 55 % des demandes.

17.064 demandes
d'autorisation reçues en 2024



Evolution annuelle des demandes d'autorisation

Nature d'opération 2024

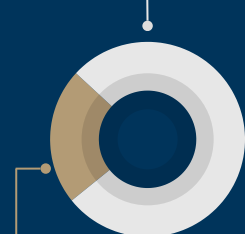


11.156 demandes
opérations courantes

65,4%

Catégorie d'opérateurs 2024

Personnes
morales



Personnes
physiques

Personnes
morales

77,3%

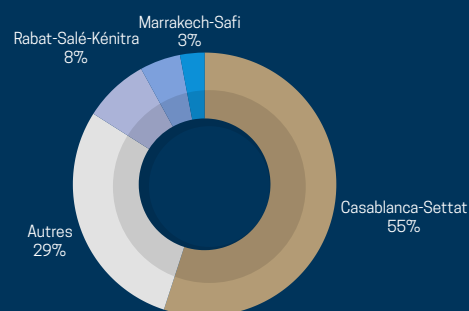
13.195

Personnes
physiques

22,7%

3.869

- Casablanca-Settat
- Autres
- Rabat-Salé-Kénitra
- Tanger-Tétouan-Al Hoceima
- Marrakech-Safi

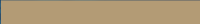


Répartition par régions 2024



SUPERVISION DES OPÉRATIONS DE CHANGE : **RIGUEUR, EFFICACITÉ ET EFFICIENCE**

L'action de supervision exercée par l'Office des Changes vise à garantir la régularité des opérations de change réalisées par les intermédiaires agréés et les opérateurs économiques, dans le respect du cadre réglementaire en vigueur. En investissant dans la refonte de ses processus et la digitalisation des traitements, l'Office des Changes s'est doté de moyens techniques et humains renforcés, lui permettant d'aligner ses pratiques sur les standards internationaux en matière de collecte, d'analyse et d'exploitation de l'information.



CONTRÔLE SUR PIÈCES

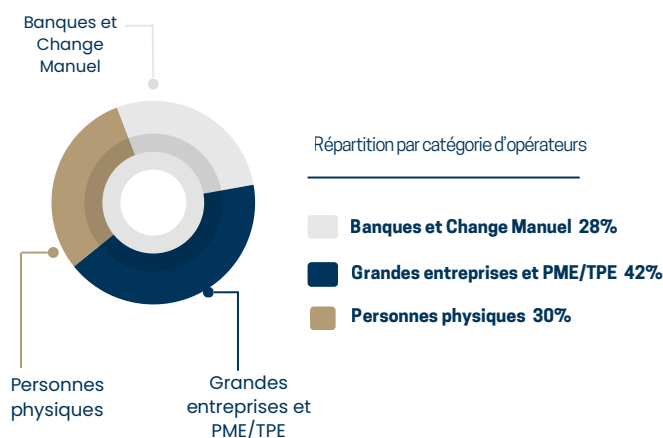
Au titre de l'année 2024, l'Office des Changes a traité, dans le cadre de sa mission de contrôle sur pièces, 2.469 dossiers portant sur des opérations de change avec l'étranger de plus de 53,4 Mds DH, réalisées par divers opérateurs relevant de plusieurs secteurs d'activité.

Ainsi et suite à ces contrôles, 206 dossiers comportant des infractions à la réglementation des changes ont été transmis à l'Inspection pour régularisation ou enquêtes et suites contentieuses, avec un corps de délit initial de 4,28 Mds DH.

	2023	2024
Dossiers contrôlés	2.594	2.469
Valeur des transactions contrôlées	68.5 Mds DH	53.4 Mds DH
Dossiers comportant des infractions	178	206

70 % des dossiers contrôlés concernent des personnes morales, réparties entre 28 % pour les banques et les opérateurs de change manuel et 42 % pour les grandes entreprises ainsi que les PME/TPE. Les 30 % restants concernent des personnes physiques.

Ces contrôles couvrent des opérations courantes et des opérations en capital à risques de change significatifs, notamment les importations et exportations de biens et services, la détention d'avoirs à l'étranger et les activités de change manuel.



Grandes Entreprises

454

Dossiers

33,1 Mds DH

Montant contrôlé

TPE-PME

571

Dossiers

15,4 Mds DH

Montant contrôlé

Banques / Opérateurs de Change manuel

702

Dossiers

3,2 Mds DH

Montant contrôlé

Personnes Physiques

742

Dossiers

1,7 Md DH

Montant contrôlé

Constance des infractions relevées



La constitution d'avoirs à l'étranger sans autorisation de l'Office des Changes ;



Le non rapatriement des revenus et produits des investissements à l'étranger ;



Le non rapatriement des recettes d'exportation de biens et de services ;



Les transferts indus au titre d'opérations d'importations de biens et de services ;



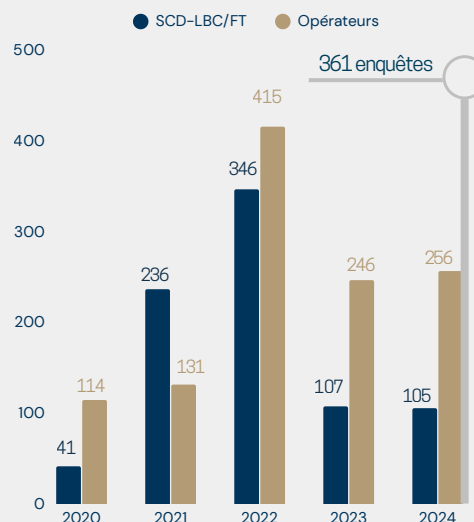
Change manuel : la non transmission des journaux d'activité, la non utilisation de la Solution de Gestion des Dotations, changements statutaires réalisés sans l'accord de l'Office des Changes (local, tour de table, gérance,...).

CONTRÔLE SUR PLACE

En 2024, l'Office des Changes a poursuivi le renforcement de son dispositif de contrôle sur place avec 361 enquêtes réalisées, contre 353 en 2023.

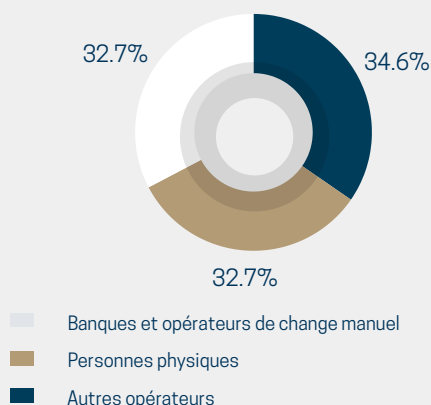
Ces enquêtes se répartissent comme suit:

- 256 enquêtes ont été effectuées dans le cadre du contrôle des sociétés relevant de divers secteurs d'activité (Commerce, Industrie, Agroalimentaire, Textile, Service et NTIC, etc.);
- 105 enquêtes ont porté sur le contrôle des Sociétés de Change de Devises (SCD) en matière d'activité de change manuel de devises (57 enquêtes) et sur leur conformité au dispositif national de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (48 enquêtes).



Évolution annuelle des enquêtes réalisées

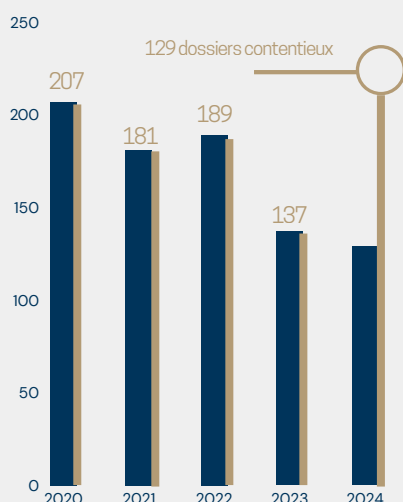
Enquêtes par entités



Les principaux secteurs d'activité contrôlés au cours de l'année 2024 se répartissent comme suit :

- Banques et opérateurs de change manuel avec 32.7% des enquêtes effectuées;
- Personnes physiques : 32.7% des enquêtes ont porté sur les avoirs à l'étranger ;
- Autres opérateurs représentent : 34.6% des enquêtes réalisées.

Les dossiers contentieux



Évolution annuelle des dossiers contentieux

En 2024, le nombre des dossiers contentieux s'est établi à 129, contre 137 en 2023, marquant ainsi une diminution de 5,8 %.

Parallèlement, 151 dossiers relatifs aux Sociétés de Change de Devises ont été clôturés au titre des vérifications de conformité aux exigences LBC/FT.

129 dossiers contentieux
2024

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LBC/FT): UNE MOBILISATION CONTINUE

Même après la sortie du Maroc de la liste grise du Groupe d'Action Financière (GAFI), l'Office des Changes a maintenu un engagement résolu en faveur du renforcement de la conformité des Sociétés de Change de Devises (SCD) aux dispositions législatives et réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Un plan d'actions a ainsi été mis en œuvre afin d'accompagner ces entités dans une démarche d'alignement durable sur les standards internationaux du GAFI. Cet engagement s'inscrit dans une dynamique pérenne de formation et de sensibilisation, appuyée par l'Évaluation nationale des risques (ENR) et la feuille de route de la task force nationale.

Dans le cadre de la mise en conformité des Sociétés de Change de Devises en matière de LBC/FT, l'Office des Changes a mené les actions suivantes:

1

L'évaluation du secteur des SCD à travers l'outil fourni par la Banque Mondiale et la participation à l'élaboration du troisième rapport de l'Évaluation Nationale des Risques en matière de LBC-FT et validation de la synthèse de ce rapport avant sa publication par l'Autorité Nationale du Renseignement Financier (ANRF).

Ce document, régulièrement actualisé, vise à mesurer la vulnérabilité des secteurs concernés, à apprécier l'efficacité des mesures adoptées pour atténuer les risques déjà identifiés et à anticiper les risques émergents.

2

La sensibilisation et la formation des assujettis : dans l'objectif de renforcer la compréhension et l'assimilation des obligations LBC/FT, l'Office des Changes a organisé un séminaire de formation destiné au personnel des SCD, le 23 février 2024, contribuant ainsi à l'amélioration continue de leur niveau de conformité.

3

La contribution aux côtés des autorités chargées du contrôle et de la supervision en matière de LBC-FT à la préparation du cinquième rapport de suivi renforcé pour la demande de re-rating (reclassement de la notation) des recommandations résiduelles de l'Évaluation Mutuelle des Risques « EMR » et au suivi périodique pour répondre aux remarques et observations des évaluateurs et du secrétariat du "Groupe d'Action Financière du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord" (GAFIMAON) concernant les volets efficacité et conformité technique du rapport de l'EMR.





ETABLISSEMENT DES STATISTIQUES DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS : **L'OFFICE DES CHANGES CONFORTE SON POSITIONNEMENT**

Reconnu pour la qualité et la fiabilité de ses données statistiques des échanges extérieurs, l'Office des Changes s'impose aujourd'hui comme une référence nationale et internationale dans ce domaine. Véritables outils d'aide à la décision, ces statistiques, établies et diffusées conformément aux standards internationaux et aux meilleures pratiques méthodologiques, reflètent la situation de l'économie nationale ainsi que sa compétitivité à l'échelle internationale. Cette exigence de qualité s'accompagne d'une coopération internationale active, favorisant le partage d'expertises et l'enrichissement des pratiques.



ALIGNEMENT SUR LES BONNES PRATIQUES INTERNATIONALES

Achèvement de la mise en oeuvre des recommandations de l'OCDE et du FMI en matière des statistiques des investissements internationaux

Dans le cadre du Programme UE-OCDE sur l'investissement en Méditerranée, un atelier de clôture de la deuxième phase du programme-pays Maroc-OCDE sur les investissements étrangers au Maroc a été organisé, conjointement avec l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), les 19 et 20 septembre 2024, au siège de l'Office des Changes, à Rabat.

Cette rencontre visait la mise en œuvre de plusieurs recommandations phares issues de l'évaluation des statistiques des investissements directs étrangers (IDE) réalisée lors de la première phase du programme-pays, et a mis en lumière les principales actions menées avec la contribution des experts de l'OCDE, à savoir :

- Améliorer la conformité avec les normes internationales ;
- Accroître la pertinence des statistiques en élargissant leur couverture ;
- Consolider le système d'enquête afin qu'il serve de base à l'élaboration des statistiques sur les investissements directs étrangers ;
- Optimiser l'accessibilité et l'interprétation des données relatives aux IDE produites par l'Office des Changes.



En outre, cette rencontre a été l'occasion de mettre en évidence l'avancée stratégique du partenariat entre le Maroc et l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), marquée par la clôture du programme-pays II Maroc-OCDE.

Dans ce cadre, l'OCDE a publié sa première étude économique dédiée au Royaume, mettant en lumière l'ambition du Maroc de poursuivre une trajectoire de croissance durable et inclusive, malgré un contexte de polycrises.

À l'issue de cet événement, les deux parties ont réaffirmé leur volonté de poursuivre le partenariat et d'engager une dynamique ambitieuse ouvrant de nouvelles perspectives de coopération.



Réunion du Groupe de travail sur les statistiques du commerce international (TT-ITS)

Une réunion du Groupe de travail sur les statistiques du commerce international s'est tenue à Ankara (Turquie), du 10 au 14 juin 2024, à laquelle a pris part l'Office des Changes.

Cette rencontre a réuni des représentants de nombreux pays : experts des offices nationaux de statistique, des banques centrales, des ministères sectoriels et des administrations douanières, ainsi que des statisticiens et compilateurs des statistiques du commerce international de marchandises (SCIM) et des statistiques du commerce international de services (SITS), issus de diverses régions et organisations internationales.

Placée sous l'égide du Comité d'experts des Nations Unies sur les statistiques du commerce et des entreprises (UNCEBTS),

Révision des manuels du commerce de marchandises et de services

La réunion avait pour mandat de fournir une vision stratégique, une orientation, une coordination et une expertise pour le développement méthodologique et la mise en œuvre des normes relatives aux statistiques du commerce international dans les systèmes statistiques nationaux, régionaux et internationaux.

Les principaux objectifs de la réunion étaient :

- faire progresser les travaux et discussions sur la révision des manuels des statistiques du commerce international de marchandises (SCIM), des statistiques du commerce international de services (SITS) et sur l'intégration des statistiques entreprises-commerce (HIBTS) ;
- examiner en profondeur les questions méthodologiques complexes afin de mettre à jour les documents de référence ;
- analyser les projets du Manuel de la balance des paiements (MBP), du Système de comptabilité nationale (SCN) et de la Classification centrale des produits (CPC) en lien avec les manuels commerciaux ;
- promouvoir les activités de renforcement des capacités.

COOPÉRATION INTERNATIONALE : PRÉSENCE RENFORCÉE AU SEIN DES INSTANCES INTERNATIONALES

Engagé dans l'amélioration continue de ses statistiques, l'Office des Changes a consolidé et élargi ses partenariats avec plusieurs organisations et institutions internationales, notamment les Nations Unies (ONU), l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), le Fonds Monétaire International (FMI) et le Fonds Monétaire Arabe (FMA).

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées en 2024, portant essentiellement sur des missions d'assistance technique, de coopération et d'échange d'expertises.

Du 29 Avril au 10 Mai

Office des Changes - Maroc

L'Office des Changes a accueilli, du 29 avril au 10 mai 2024, une mission d'assistance technique du Fonds monétaire international (FMI), en présence de représentants de Bank Al-Maghrib. Cette mission visait à appuyer les équipes de compilation des deux institutions sur des composantes spécifiques de la balance des paiements (BdP) et de la position extérieure globale (PEG) produites par l'Office des Changes, ainsi que sur les statistiques monétaires et financières établies par Bank Al-Maghrib.

Les travaux ont porté, entre autres, sur le traitement des holdings et des crypto-actifs dans les statistiques macroéconomiques, la mise en cohérence des positions de change des banques avec leurs avoirs extérieurs, ainsi que sur la prise en compte des opérations de cash pooling.



Du 24 au 26 Septembre

OMC - Suisse

L'Office des Changes a participé du 24 au 26 septembre 2024 à la septième réunion du Comité d'experts des Nations Unies sur les statistiques du commerce et des entreprises (UNCEBTS) au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève (Suisse).

Depuis sa création, ce Comité œuvre au renforcement des statistiques fondamentales sur les entreprises et le commerce, indispensables à l'amélioration globale des statistiques économiques et à la prise en compte des besoins émergents. Il concentre ses travaux sur la coordination, le développement des méthodologies et des concepts, le renforcement des capacités, la production et la diffusion des données, ainsi que la communication autour des statistiques des entreprises et du commerce.



Du 19 et 20 novembre

EUROSTAT - Albanie

Eurostat a organisé les 19 et 20 novembre 2024 à Tirana, en Albanie le 12e Forum des statisticiens euro-méditerranéens. Les réunions annuelles du forum entre Eurostat et les directeurs généraux et les coordinateurs principaux des instituts nationaux de statistique des partenaires du voisinage Sud permettent de discuter de questions stratégiques sur les évolutions en matière de statistiques intervenant dans le système statistique européen et dans la région méditerranéenne, et d'assurer le suivi des programmes de coopération statistique ainsi que de leur mise en œuvre.



ETUDES ET ANALYSES POUR MIEUX COMPRENDRE ET ANTICIPER L'ÉVOLUTION DU TISSU PRODUCTIF NATIONAL

Compte tenu de l'importance stratégique des secteurs du textile et du cuir au sein de l'industrie manufacturière marocaine -tant pour leur contribution aux exportations que pour leur valeur ajoutée- l'Office des Changes a publié, en 2024, une étude approfondie sur les exportations de ce secteur. Cette étude analyse la dynamique du secteur et son positionnement sur les marchés internationaux, afin d'éclairer la décision publique et d'anticiper les évolutions du tissu productif.

Les principaux objectifs de cette étude sont :

- Examiner les caractéristiques du secteur textile et cuir à l'échelle mondiale et nationale afin de situer le secteur dans son environnement international.
- Apporter des éclaircissements sur le profil de l'offre exportable marocaine en matière de compétitivité et de productivité
- Tracer le profil des entreprises actives opérant dans le secteur textile et cuir à travers une analyse multidimensionnelle de leurs caractéristiques qualitatives

L'étude met en évidence que l'offre exportable marocaine des secteurs du textile et du cuir reste marquée par une prédominance de la sous-traitance, une diversification limitée des partenaires commerciaux et une concentration des exportations sur des produits à faible valeur ajoutée.

Analyse multidimensionnelle des exportations du secteur textile et cuir au Maroc



Suivi des principaux indicateurs des échanges extérieurs

Les échanges de biens

+6,4% **Importations**
761,3 Mds DH
+6,1% **Exportations**
456,3 Mds DH
-6,8% **Déficit commercial**
304,9 Mds DH

Le solde commercial affiche un déficit en hausse de 6,8% ou 19,4 Mds DH se situant à 304,9 Mds DH contre 285,5 Mds DH en 2023. Le taux de couverture, quant à lui, reste quasiment stable (59,9% contre 60,1%).

Le compte courant

-18,5 Mds DH **Déficit du compte**
+7,1% **Volume des transactions courantes**
1.675,9 Mds DH

En 2024, le déficit du compte des transactions courantes a atteint -18,5 Mds DH contre -15,5 Mds DH une année auparavant. Le volume des transactions courantes s'établit à 1.675,9 Mds DH contre 1.564,1 Mds DH, en progression de 7,1% ou +111,8 Mds DH.

Position Extérieure Globale

Situation débitrice
672,3 Mds DH

À fin décembre 2024, la Position Extérieure Globale fait ressortir une situation nette débitrice de 672,3Mds DH contre -683,2Mds DH à fin septembre 2024. Cette situation résulte de la progression des avoirs financiers de 14,2Mds DH conjuguée à une légère hausse de l'encours des engagements financiers (+3,3Mds DH).

Les échanges de services

+138,2 Mds DH
Excédent des échanges de services
+7,4 Mds DH

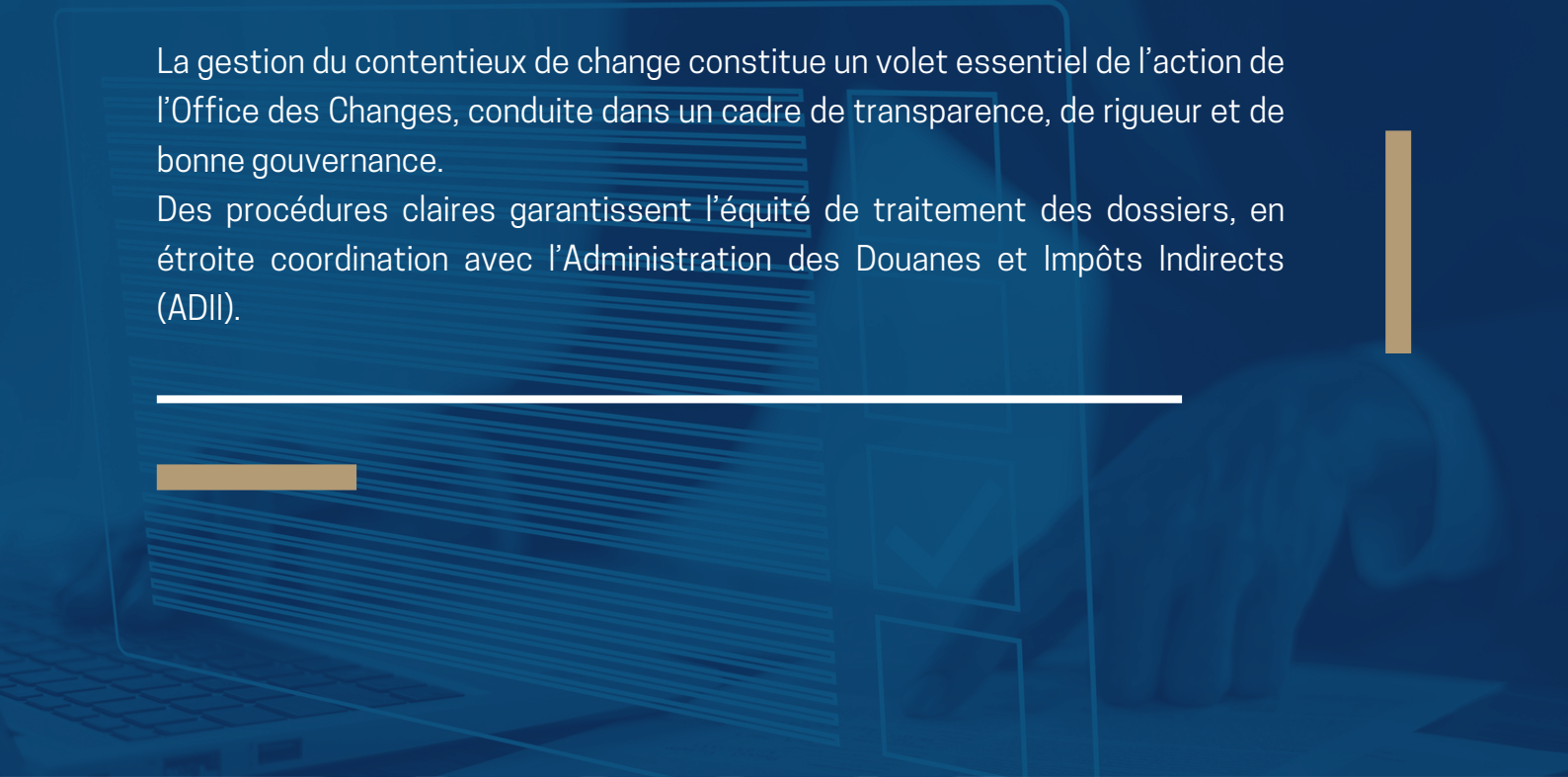
À fin 2024, la balance des échanges de services affiche une amélioration de l'excédent de +7,4 Mds DH passant de +130,8 Mds DH en 2023 à +138,2 Mds DH en 2024



UNE GESTION **EFFICACE** ET **TRANSPARENTE** DU CONTENTIEUX CHANGE

La gestion du contentieux de change constitue un volet essentiel de l'action de l'Office des Changes, conduite dans un cadre de transparence, de rigueur et de bonne gouvernance.

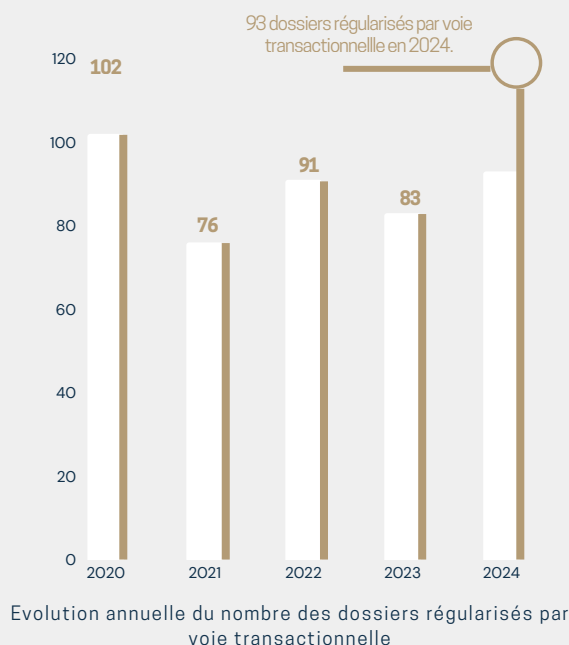
Des procédures claires garantissent l'équité de traitement des dossiers, en étroite coordination avec l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII).



Réparation du préjudice change subi aux finances extérieures du Maroc

Dans le cadre de la répression des infractions à la réglementation des changes, l'Office des Changes a poursuivi ses efforts afin d'assurer une réparation plus effective du préjudice change subi aux finances extérieures du Royaume. à cet égard, le nombre de dossiers contentieux traités et régularisés s'élève à 120 dossiers, soit par voie transactionnelle, soit par voie judiciaire, conformément aux dispositions législatives en vigueur.

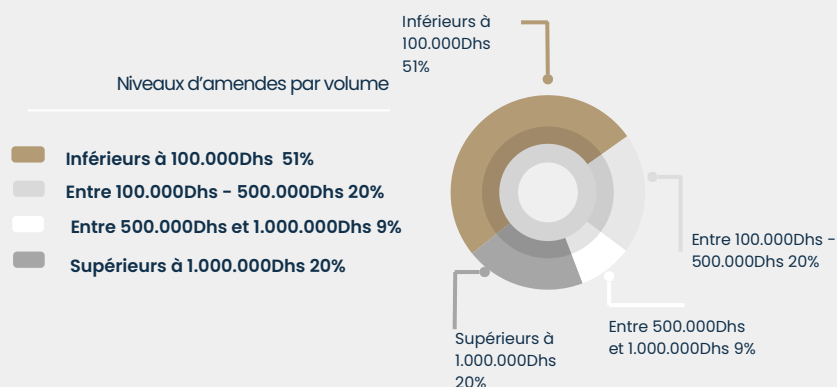
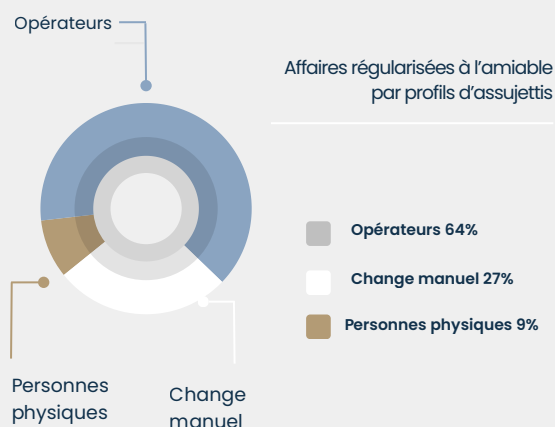
Par ailleurs, la relation institutionnelle avec l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) a été consolidée grâce à la fluidification des interfaces et à la simplification des procédures, notamment en matière de suivi et d'assistance juridique et technique, en parfaite synergie avec l'administration centrale et les services régionaux.



Le nombre des dossiers contentieux de change ayant été régularisés par voie transactionnelle a connu une évolution positive de 12% en 2024 (93 dossiers) par rapport à l'exercice 2023 (83 dossiers).

+ 12%
du nombre des dossiers régularisés par voie transactionnelle en 2024

Les assujettis ayant régularisé leurs dossiers par voie transactionnelle sont constitués principalement des Opérateurs (64%) suivis des Sociétés de Change de Devises (27%) et enfin des Personnes Physiques (9%).



S'agissant du volume des amendes, 51% ont été inférieures à 100.000 Dirhams, 20% se situent entre 100.000 Dirhams et 500.000 Dirhams, 9% entre 500.000 Dhs et 1.000.000 Dirhams et 20% supérieurs à 1.000.000 Dirhams, ce qui confirme les efforts déployés pour assurer une meilleure réparation du préjudice change, tout en veillant à la stabilité de la situation financière des assujettis.

Office des Changes/Administration des Douane et Impôts Indirects : un partenariat stratégique

Dans le cadre de la coopération continue avec l'Administration des Douanes & Impôts Indirects (ADII), diverses actions institutionnelles ont été entreprises en 2024 à savoir :

- suivi de l'évolution des dossiers contentieux (**40 dossiers**) ;
- régularisation par voie transactionnelle après enrôlement devant les juridictions de **10 dossiers contentieux** ;
- échange et concertation pour préparation des conclusions et mémoires de défense et/ou éventuels retours à la transaction (**181 actions**).

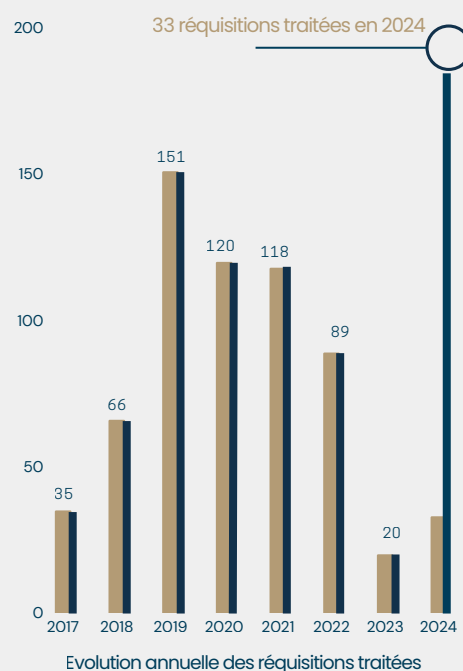
Actions de coordination et de concertation Office des Changes-ADII

	2023	2024
Dossiers contentieux transmis pour poursuite judiciaire	25	40
Echange et concertation pour préparation des conclusions et mémoires de défenses	35	181
Dossiers régularisés par voie transactionnelle après poursuite judiciaire	14	10

Défense des intérêts de l'Office des Changes et lutte contre la criminalité financière

L'Office des Changes demeure pleinement engagé aux côtés des autorités judiciaires, en mobilisant ses compétences et ses moyens pour répondre aux réquisitions et requêtes émises dans le cadre des procédures judiciaires relatives à la lutte contre la criminalité financière.

En 2024, l'Office des Changes a traité un total de 33 requêtes, contre 20 en 2023, 89 en 2022, 118 en 2021, 120 en 2020, 151 en 2019, 66 en 2018 et 35 en 2017, enregistrant ainsi une contribution continue et un soutien précieux à la justice dans le cadre de la lutte contre la criminalité financière.





LE CAPITAL HUMAIN: UN VIVIER DE COMPÉTENCES

Convaincu que la réussite de ses missions repose sur la valorisation de ses collaborateurs, l'Office des Changes place le capital humain au cœur de sa stratégie. Sa politique de gestion des ressources humaines privilégie l'accompagnement, la formation continue et l'épanouissement professionnel, afin de développer les compétences, renforcer la cohésion et stimuler l'engagement collectif. Ce dispositif fait du personnel de l'Office des Changes un levier essentiel de performance et d'excellence.



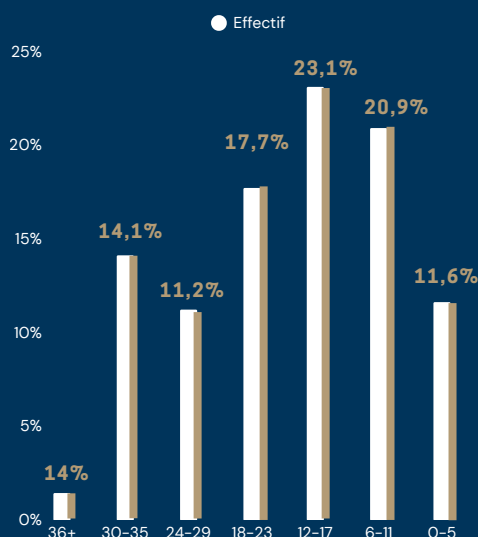
Ressources humaines de l'Office des Changes :

Au terme de l'année 2024, l'Office des Changes compte 277 collaborateurs.

L'âge moyen du personnel est de 42 ans, avec une ancienneté moyenne de 17 ans. De plus, 88% des collaborateurs ont une expérience supérieure à 5 ans.

Côté parité Homme/Femme, la représentation des femmes au sein de l'Office des Changes s'établit à 48%, contre 52% pour les hommes.

Répartition globale des effectifs au 31 décembre 2024

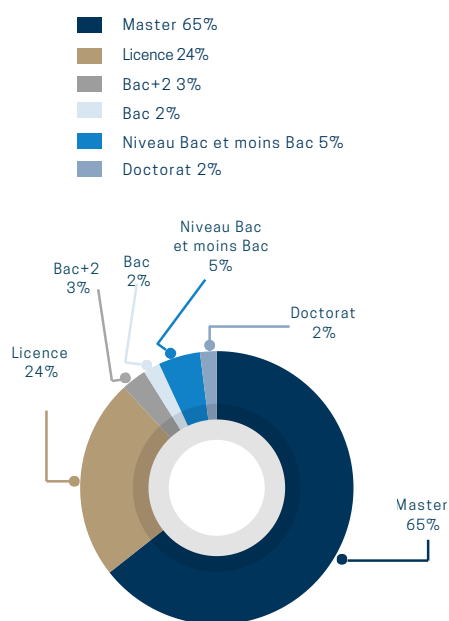


Répartition de l'effectif par ancienneté

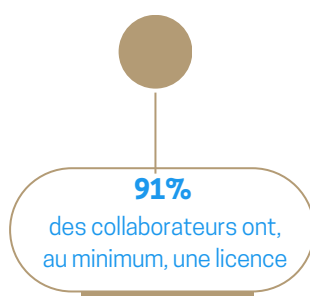
	2024	%
Hommes	133	48%
Femmes	144	52%
Total	277	100%



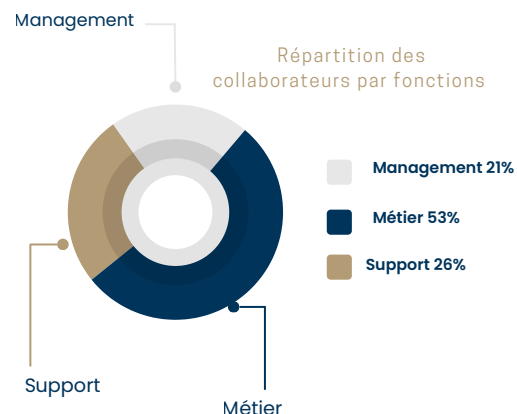
Evolution de l'effectif 2023-2024



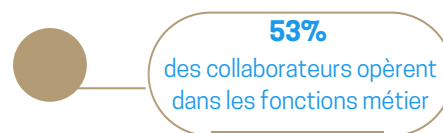
Répartition des collaborateurs par niveau d'études



Soutenu par une politique de recrutements ciblés et de formation continue pertinente, le capital humain de l'Office des Changes présente un haut niveau de qualification : 91% des collaborateurs sont titulaires, au minimum, d'un diplôme de licence.

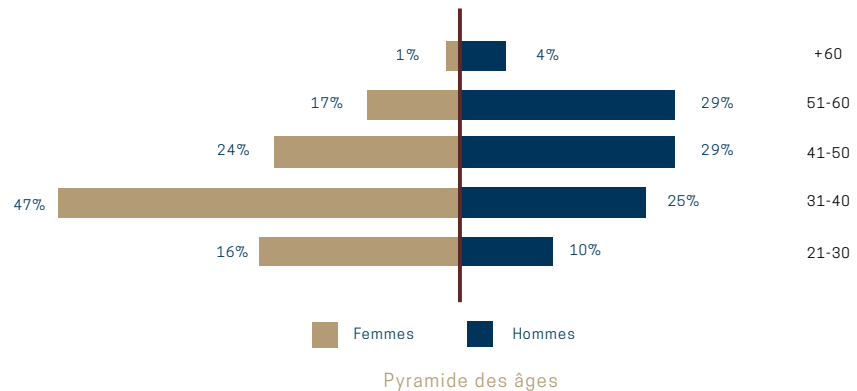


La structure des effectifs au sein de l'Office des Changes traduit une prédominance des fonctions métier (53 %), les fonctions support représentent 26 % des effectifs, suivis par les fonctions management (21%).



La pyramide des âges fait apparaître un pic des effectifs entre 31 et 40 ans.

Dans cette tranche, les femmes sont majoritaires, en cohérence avec l'approche genre déployée par l'Office des Changes en matière de recrutement et de gestion des talents.



Un investissement massif en formation et gestion des compétences

Plaçant le capital humain au cœur de ses priorités, l'Office des Changes investit régulièrement dans la formation continue de ses collaborateurs. Au titre de l'année 2024, 90% des collaborateurs ont participé à des actions de formation couvrant 31 thématiques (finance, management, systèmes d'information, droit et affaires juridiques, développement personnel, etc.), en appui aux besoins métiers et à la montée en compétences.

Réalisation 2024:

- 29 modules variés et ciblés réalisés dans le cadre d'un marché de formation ;
- 1 session animée par Bank Al-Maghrib sur les produits dérivés, au profit de 50 collaborateurs ;
- 1 programme de 10 jours dispensé par la Trésorerie Générale du Royaume sur la commande publique, au profit de 14 collaborateurs.



Le recrutement : Un levier stratégique pour la performance

Afin de renforcer son capital humain, de doter ses structures en ressources humaines compétentes et de remplacer les départs (retraite / démission), l'Office des Changes a organisé, au titre de l'année 2024, deux opérations de recrutement :

1ère opération - Un Concours pour le Recrutement de :

- 11 cadres ;
- 2 juristes ;
- 1 chef de projets AMOA ;
- 1 chargé du support technique ;
- 2 chargés des moyens généraux ;
- 1 chauffeur.

2ème opération : Un Concours pour le Recrutement de :

- 3 cadres Chargés AMOA afin de renforcer l'équipe chargée de la gestion des différents projets initiés par l'Office des Changes.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le processus de recrutement, fondé sur l'efficacité et la transparence, débute par une définition claire des profils recherchés, se poursuit par la présélection et les évaluations écrites et orales, et s'achève par le recrutement et l'intégration des meilleurs candidats, au sein de l'Office des Changes.

La communication interne, un vecteur essentiel de cohésion

La communication interne constitue l'un des leviers majeurs de la cohésion et de la mobilisation des collaborateurs de l'Office des Changes. Fondée sur la transparence et la clarté, elle garantit une diffusion d'informations cohérentes et fiables, indispensables au bon fonctionnement de l'institution.

À travers la diversification de ses canaux : Intranet, messagerie, réunions, supports visuels et affichage, communiqués, notes d'information et flashs de sensibilisation, l'Office des Changes veille à assurer une circulation fluide et régulière de l'information à destination de ses collaborateurs. Au-delà du partage d'informations, cette dynamique contribue à consolider une culture organisationnelle fondée sur la confiance, l'adhésion à des valeurs communes et le sentiment d'appartenance.

Outil central du dispositif, le portail intranet offre un accès rapide et simplifié à l'information. Véritable espace de partage, il regroupe des rubriques clés : actualités de l'établissement, dispositif d'éthique, manuels de procédures, plan d'actions stratégiques, ainsi que des espaces dédiés à la rémunération et à l'évaluation annuelle. Il constitue, à ce titre, un maillon essentiel de la stratégie de communication interne.

En 2024, 36 publications ont été diffusées sur le portail intranet de l'Office des Changes, couvrant des contenus variés (comptes rendus de réunions, concours de recrutement, mobilités internes, flashs de sensibilisation, notes de service, etc.). Ces publications ont contribué à dynamiser la diffusion de l'information, renforcer l'implication des collaborateurs et consolider la cohésion organisationnelle.

Parallèlement, l'Office des Changes diffuse régulièrement des flashs de sensibilisation rappelant les principes d'éthique, promouvant les bonnes pratiques et renforçant les réflexes protecteurs face aux risques émergents. Ces initiatives participent à l'ancrage d'une culture institutionnelle solide, fondée sur la responsabilité et la vigilance.



Une amélioration continue des prestations sociales au service du bien-être des collaborateurs

Inauguration du centre de vacances de Marrakech après travaux de rénovation

Le 23 mai 2024, le Bureau exécutif de l'Association des Œuvres Sociales de l'Office des Changes (AOS.OC) a organisé, en présence de la Direction de l'Office des Changes et des membres du Bureau exécutif, la cérémonie officielle d'inauguration du centre de vacances de Marrakech. Cet événement consacre l'achèvement de plusieurs chantiers de rénovation : chalets, ameublement, parking, piscine et équipements d'énergie solaire. À la suite de ces travaux, le centre a rouvert ses portes aux estivants le 22 juin 2024.

Le lancement du projet d'amélioration du Système Capital Retraite

Porté par la vision stratégique conjointe de la Direction de l'Office des Changes et du Bureau exécutif de l'AOS.OC, le projet de modernisation du Système Capital Retraite a été engagé avec l'appui d'un cabinet d'actuariat de référence.

Fidèle à une démarche inclusive, le Bureau exécutif a sollicité la contribution de l'ensemble des adhérents (remarques, suggestions, propositions) afin d'enrichir la réflexion.

Renforcement des services sociaux offerts par l'AOS.OC (Santé, Prêt logement, Prêt, activités sportives, subventions, activités pour les enfants des adhérents).

- L'octroi des subventions pour les activités culturelles, sportives et d'été pour les adhérents et leurs enfants ;
- L'octroi des dons sociaux pour les adhérents atteints de maladies graves ;
- L'octroi des prêts sociaux et la subvention des prêts logements ;
- Bourse d'excellence pour la 3ème année consécutive ;
- Couverture médicale plus optimale et plus large ;
- Projet de convention avec un groupe marocain de cliniques privées ;
- Organisation des colonies de vacances d'été pour les enfants des adhérents de l'AOS.OC.



SITUATION FINANCIÈRE DE L'OFFICE DES CHANGES

Évolution de la Situation Financière de l'Office des Changes

Évolution des produits

- En 2024, les produits de l'Office des Changes ont atteint 639,47 MDH, affichant une hausse de 30% par rapport à 2023 ;
- La commission de change représente toujours une part majeure du total des produits (71,74%), avec 458,77 MDH en 2024, en progression de 3 % par rapport à 2023 ;
- Les produits financiers ont enregistré une hausse de 26%, passant de 17,12 MDH à 21,55 MDH en 2024, confirmant la dynamique de progression amorcée depuis 2021 grâce à une stratégie de placement performante ;
- Les produits non courants se sont établis à 86,07 MDH en 2024 contre 22,75 MDH en 2023, soit une hausse de 63,32 MDH ;
- Une absence de l'activité du CICEC a été observée durant cet exercice, en raison des travaux de réaménagement du centre ;
- La vente des données statistiques reste stable à 0,61 MDH, sans variation significative ;
- Les reprises d'exploitation et transferts de charge ont connu une intensification durant l'exercice 2024 suite à une reprise sur provision .

En millions de dirhams

PRODUITS	2021	2022	2023	2024
Commission de Change	298,66	403,87	445,73	458,77
Produits financiers (intérêts)	9,89	12,41	17,12	21,55
Location du CICEC	-	2,31	4,03	-
Produits non courants	18,69	47,79	22,75	86,07
Vente des données statistiques	0,58	0,57	0,61	0,61
Reprises d'exploitation, Transferts de charges	-	0,01	0,21	72,47
Reprise/provision pour dépréciation des immobilisations financières	0,10	0,01	0,01	0,00
TOTAL	327,92	466,97	490,46	639,47

Évolution des charges

En millions de dirhams

CHARGES	2021	2022	2023	2024
Charges du personnel	96,30	97,04	98,83	111,11
Contribution au Budget de l'Etat	130,00	130,00	130,00	140,00
Contributions spéciales	-	-	15,00 ⁽¹⁾	-
Autres charges	69,95	73,22	76,81	78,86
TOTAL	296,25	300,26	320,64	329,97

(1) Contribution au Fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre

- En 2024, les charges globales de l'Office des Changes ont atteint 329,97 MDH, enregistrant une hausse de 2,9 % par rapport à 2023 ;
- Les charges du personnel ont connu une hausse de 12 %, passant de 98,83 MDH en 2023 à 111,11 MDH en 2024 ;
- La contribution au Budget Général de l'État a augmenté de 10 MDH ou +7,7%, s'établissant à 140 MDH en 2024 ;
- Les autres charges ont évolué de manière modérée, enregistrant une hausse de 3 %, pour s'établir à 78,86 MDH en 2024 contre 76,81 MDH en 2023 ;

En millions de dirhams

ACTIF	2021	2022	2023	2024	VAR. 23/24
Actif immobilisé	123,05	112,57	103,10	98,92	-4%
Actif circulant	371,69	364,60	746,01	903,34	+21%
Trésorerie Actif	50,16	241,44	37,06	70,32	+90%
TOTAL	544,90	718,61	886,17	1.072,58	+21%

PASSIF	2021	2022	2023	2024	VAR. 23/24
Financement permanent	455,59	622,30	792,49	1.029,72	+30%
Passif circulant	89,31	96,31	93,68	42,86	-54%
Trésorerie Passif	-	-	-	-	-
TOTAL	544,90	718,61	886,17	1.072,58	+21%

Structure du bilan

Présentation des états financiers

Le Total Bilan de l'Office des Changes a évolué de 886,17 MDH en 2023 à 1.072,58 MDH en 2024, enregistrant ainsi une hausse de 21%.

Compte de Produits et de Charges

En millions de dirhams

RUBRIQUES	2021	2022	2023	2024	VAR. 23/24
Chiffre d'affaires	299,24	406,76	450,38	459,38	2%
Produits d'exploitation	299,24	406,76	450,58	531,85	18%
Charges d'exploitation	125,67	132,68	137,12	152,71	11%
Résultat d'exploitation	173,57	274,08	313,46	379,14	21%
Produits Financiers	9,99	12,42	17,13	21,55	26%
Charges Financières	0,03	0,09	0,0233	0,0285	23%
Résultat financier	9,96	12,33	17,11	21,52	26%
Produits non courants	18,69	47,79	22,75	86,07	278%
Charges non courantes	170,55	167,48	183,49	177,23	-3%
Résultat non courant	- 151,86	- 119,69	- 160,74	- 91,16	43%
Résultat avant impôt	31,67	166,72	169,83	309,50	82%
Résultat net	31,67	166,71	169,82	309,50	82%

En millions de dirhams

Solde de Trésorerie	2021	2022	2023	2024
Dépôts à terme	247,80	207,68	536,00	780,87
Dépôts à vue	28,21	222,80	21,62	36,62
TOTAL	276,01	430,48	557,63	817,49

- Les produits d'exploitation ont connu une croissance significative de 18 %, atteignant 531,85 MDH, en lien notamment avec la commission de change ;
- Les charges d'exploitation ont augmenté de 11 %, de 137,12 MDH en 2023 à 152,71 MDH en 2024, liées à la hausse des charges du personnel ;
- Le résultat d'exploitation a progressé ainsi de 21 %, atteignant 379,14 MDH en 2024 ;
- Les produits financiers ont poursuivi leur progression, enregistrant une hausse de 26% pour atteindre 21,55 MDH en 2024, tandis que les charges financières sont restées très faibles ;
- Le résultat financier s'est élevé à 21,52 MDH, en hausse de 26 % entre 2023 et 2024, contribuant positivement au résultat global ;
- Le résultat non courant s'est sensiblement amélioré, évoluant de -160,74 MDH en 2023 à -91,16 MDH en 2024, en progression de 43% ;
- L'année 2024 a été marquée par une amélioration significative du résultat net de l'Office des Changes de 82 % par rapport à 2023, s'établissant à 309,50 MDH.

Situation de la trésorerie

Le solde de la trésorerie de l'Office des Changes s'est élevé à 817,49 MDH au 31 décembre 2024.

Gestion des approvisionnements et marchés passés par l'Office des Changes

A l'Office des Changes, l'année 2024 a été marquée par une dynamique significative en matière de passation des marchés publics.

Dans un contexte de consolidation des acquis de l'exercice précédent, l'Office des Changes a mis en place une stratégie d'investissement ciblée, en cohérence avec les orientations stratégiques de modernisation des outils, de renforcement de la sécurité des systèmes, et d'amélioration continue du cadre de travail. L'accent a également été mis sur la qualité des environnements professionnels, la continuité de service et l'optimisation des ressources humaines.

44

→ Appels d'offres traités en 2024, dont :

27

Marchés attribués au titre de l'exercice 2024 ≈ 22 millions de dirhams TTC

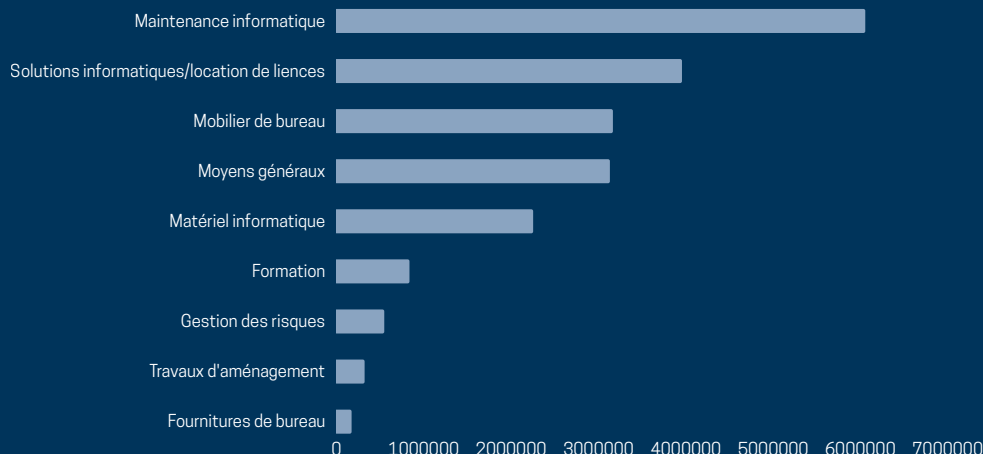
18

Appels d'offres infructueux

2

Appels d'offres non lancés, reportés à un exercice ultérieur

● Répartition par catégories d'achats des marchés en MAD



Les marchés passés en 2024 reflètent trois priorités majeures de l'Office des Changes à savoir : le renforcement des infrastructures numériques (≈ 10 Mds DH), l'amélioration du cadre de travail (≈ 8 Mds DH) et le développement des capacités humaines et organisationnelles (≈ 1,4 million MAD).



The background features a dark blue central area with a faint image of a laptop screen displaying a checklist. The checklist has several items, with the second one marked with a checkmark. The top and bottom of the image are decorated with abstract, overlapping geometric shapes in shades of yellow, grey, and white, resembling architectural or data-related patterns.

ETATS DE SYNTHÈSE



BILAN - ACTIF

OFFICE DES CHANGES

EXERCICE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

ACTIF		EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS EN NON - VALEURS (A)	4.218.018,64	3.108.014,92	1.110.003,72	1.509.607,45
	Frais préliminaires	-	-	-	-
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	4.218.018,64	3.108.014,92	1.110.003,72	1.509.607,45
	Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	30.312.179,20	21.124.457,33	9.187.721,87	9.184.763,36
	Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-
	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	30.048.179,20	20.860.457,33	9.187.721,87	9.184.763,36
	Fonds commercial	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	264.000,00	264.000,00	-	-
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	295.986.927,32	217.188.473,08	78.798.454,24	80.961.618,17
	Terrains	35.688.180,00	-	35.688.180,00	35.688.180,00
	Constructions	192.052.207,30	158.747.713,25	33.304.494,05	39.114.709,37
	Installations techniques, matériel et outillage	24.391.185,50	22.439.487,06	1.951.698,44	1.524.212,98
	Matériel de transport	1.159.546,34	1.159.546,34	-	36.844,59
	Mobilier, matériel de bureau et aménag. divers	40.034.788,20	34.841.726,43	5.193.061,77	4.597.671,23
	Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	2.661.019,98	*	2.661.019,98	-
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	9.827.145,00	-	9.827.145,00	11.442.531,58
	Prêts immobilisés	9.792.482,70	-	9.792.482,70	11.407.869,28
	Autres créances financières	34.662,30	-	34.662,30	34.662,30
	Titres de participation	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	ECARTS DE CONVERSION -ACTIF (E)	-	-	-	-
	Diminution des créances immobilisées	-	-	-	-
	Augmentation des dettes de financement	-	-	-	-
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	340.344.270,16	241.420.945,33	98.923.324,83	103.098.520,56
ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	STOCKS (F)	1.950.646,92	925.382,58	1.025.264,34	2.100.453,51
	Marchandises	-	-	-	-
	Matières et fournitures consommables	1.950.646,92	925.382,58	1.025.264,34	2.100.453,51
	Produits en cours	-	-	-	-
	Produits intermédiaires et produits résiduels	-	-	-	-
	Produits finis	-	-	-	-
	CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	102.756.458,49	2.896.957,63	99.859.500,86	132.753.266,07
	Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	-	-	-	-
	Clients et comptes rattachés	3.467.085,65	2.896.957,63	570.128,02	512.628,02
	Personnel	-	-	-	-
	Etat	598.845,58	*	598.845,58	327.338,66
	Comptes d'associés	-	-	-	-
	Autres débiteurs	-	-	-	-
	Comptes de régularisation-Actif	98.690.527,26	*	98.690.527,26	131.913.299,39
	TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)	802.451.526,12	-	802.451.526,12	611.161.057,59
	ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (I)	-	-	-	449,28
	(Eléments circulants)	-	-	-	-
	TOTAL II (F+G+H+I)	907.158.631,53	3.822.340,21	903.336.291,32	746.015.226,45
TRESORERIE	TRESORERIE-ACTIF	70.316.727,87	-	70.316.727,87	37.057.259,38
	Chèques et valeurs à encaisser	-	-	-	-
	Banques, TG et CCP	70.234.283,70	-	70.234.283,70	36.968.410,37
	Caisse, Régie d'avances et accreditifs	82.444,17	-	82.444,17	88.849,01
	TOTAL III	70.316.727,87	-	70.316.727,87	37.057.259,38
TOTAL GENERAL I+II+III		1.317.819.629,56	245.243.285,54	1.072.576.344,02	886.171.006,39

BILAN - PASSIF

OFFICE DES CHANGES

EXERCICE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

PASSIF		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
FINANCEMENT PERMANENT	CAPITAUX PROPRES		
	Capital social ou personnel (1)	-	-
	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé	-	-
	Capital appelé		
	Dont versé		
	Prime d'émission, de fusion, d'apport	-	-
	Ecart de réévaluation	-	-
	Réserve légale	-	-
	Autres réserves	-	-
	Report à nouveau (2)	720.225.355,11	550.404.326,74
	Résultat nets en instance d'affectation (2)	0,00	0,00
	Résultat net de l'exercice (2)	309.497.304,08	169.821.028,37
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	1.029.722.659,19	720.225.355,11
	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	-	-
	Subvention d'investissement	-	-
	Provisions réglementées	-	-
	DETTES DE FINANCEMENT (C)	-	-
	Emprunts obligataires	-	-
	Autres dettes de financement	-	-
	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	-	72.265.408,92
	Provisions pour risques	-	72.265.408,92
	Provisions pour charges	-	-
	COMPTES DE LIAISON DES ETABLISSEMENTS ET SUCCURSALES		
	ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)	-	-
	Augmentation des créances immobilisées	-	-
	Diminution des dettes de financement	-	-
	TOTAL I (A+B+C+D+E+F)	1.029.722.659,19	792.490.764,03
PASSIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	(F)	42.853.684,83
	Fournisseurs et comptes rattachés	16.283.876,03	15.403.810,30
	Clients créditeurs, avances et acomptes	122.844,81	160.344,81
	Personnel	682.859,20	423.052,15
	Organismes sociaux	20.934,00	58.612,54
	Etat	3.439.239,55	1.927.989,92
	Comptes d'associés	-	-
	Autres créanciers	22.303.931,24	75.704.620,99
	Comptes de régularisation passif	-	-
	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	(G)	-
	ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants) (H)	(H)	-
	TOTAL II (F+G+H)	42.853.684,83	93.680.242,36
TRESORERIE	TRESORERIE-PASSIF		
	Crédits d'escompte	-	-
	Crédits de trésorerie	-	-
	Banques (soldes créditeurs)	-	-
	TOTAL III	-	-
TOTAL GENERAL I+II+III		1.072.576.344,02	886.171.006,39

(1) Capital personnel débiteur

(2) Bénéficiaire (+), déficitaire (-)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(HORS TAXES)

OFFICE DES CHANGES

EXERCICE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

		NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3=1+2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
			PROPRES A L'EXERCICE 1	CONCERNANT LES EXERCICES PRECEDENTS 2		
EXPLOITATION	I	PRODUITS D'EXPLOITATION				
		Ventes de marchandises (en l'état)	0,00	0,00	0,00	0,00
		Ventes de biens et services produits	459.384.609,16	0,00	459.384.609,16	450.377.372,21
		CHIFFRE D'AFFAIRES	459.384.609,16	0,00	459.384.609,16	450.377.372,21
		Variation de stocks de produits ⁽¹⁾	0,00	0,00	0,00	0,00
		Immob. Prod. par l'entreprise pour elle-même	0,00	0,00	0,00	0,00
		Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
		Autres produits d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
		Reprises d'exploitation, transferts de charges	72.470.086,32	0,00	72.470.086,32	204.888,63
		TOTAL I	531.854.695,48	0,00	531.854.695,48	450.582.260,84
	II	CHARGES D'EXPLOITATION				
		Achats revendus ⁽²⁾ de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
		Achats consommés ⁽²⁾ de mat. et fourn.	7.602.002,32	0,00	7.602.002,32	7.307.384,73
		Autres charges externes	18.510.144,81	0,00	18.510.144,81	17.859.932,32
		Impôts et taxes	4.672.616,82	0,00	4.672.616,82	3.159.807,89
		Charges de personnel	111.107.259,76	0,00	111.107.259,76	98.827.983,10
		Autres charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
		Dotations d'exploitation	10.817.962,86	0,00	10.817.962,86	9.966.654,81
		TOTAL II	152.709.986,57	0,00	152.709.986,57	137.121.762,85
	III	RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			379.144.708,91	313.460.497,99
FINANCIER	IV	PRODUITS FINANCIERS				
		Produits des titres de participation...	0,00	0,00	0,00	0,00
		Gains de change	0,00	0,00	0,00	599,00
		Intérêts et autres produits financiers	21.545.693,66	0,00	21.545.693,66	17.121.736,72
		Reprises financières, transferts de charges	449,28	0,00	449,28	9.854,05
		TOTAL IV	21.546.142,94	0,00	21.546.142,94	17.132.189,77
	V	CHARGES FINANCIERES				
		Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00
		Pertes de change	28.534,77	0,00	28.534,77	22.803,01
		Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
		Dotations financières	0,00	0,00	0,00	449,28
		TOTAL V	28.534,77	0,00	28.534,77	23.252,29
	VI	RESULTAT FINANCIER (IV-V)			21.517.608,17	17.108.937,48
	VII	RESULTAT COURANT (III+VI)			400.662.317,08	330.569.435,47

1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-)

2) Achats revendu ou consommés : achats - variation de stocks

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

OFFICE DES CHANGES

EXERCICE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

		NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
			PROPRES A L'EXERCICE	CONCERNANT LES EXERCICES PRECEDENTS	3=1+2	4
			1	2		
	VII	RESULTAT COURANT (Report)			400.662.317,08	330.569.435,47
NON COURANT	VIII	PRODUITS NON COURANTS				
		Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-	-
		Subventions d'équilibre	-	-	-	-
		Reprises sur subventions d'investissement	-	-	-	-
		Autres produits non courants	86.067.294,11	-	86.067.294,11	22.751.011,27
		Reprises non courantes, transferts de charges	-	-	-	-
		TOTAL VIII	86.067.294,11	-	86.067.294,11	22.751.011,27
	IX	CHARGES NON COURANTES				
		Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	-	-	-	745,20
		Subventions accordées	-	-	-	-
		Autres charges non courantes	177.229.307,11	-	177.229.307,11	183.488.399,17
		Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	-	-	-	-
		TOTAL IX	177.229.307,11	-	177.229.307,11	183.489.144,37
	X	RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)			-91.162.013,00	-160.738.133,10
	XI	RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)			309.500.304,08	169.831.302,37
	XII	IMPOTS SUR LES RESULTATS	3.000,00	-	3.000,00	10.274,00
	XIII	RESULTAT NET (XI-XII)			309.497.304,08	169.821.028,37

	XIV	TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)			639.468.132,53	490.465.461,88
	XV	TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)			329.970.828,45	320.644.433,51
	XVI	RESULTAT NET (TOTAL P - TOTAL C)			309.497.304,08	169.821.028,37

ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G)

I - TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT (T.F.R) OFFICE DES CHANGES

EXERCICE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

			EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	1	Ventes de marchandises (en l'état)	0,00	0,00
	2	- Achats revendus de marchandises	0,00	0,00
I	=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	0,00	0,00
II	+	PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	459.384.609,16	450.377.372,21
	3	Ventes de biens et services produits	459.384.609,16	450.377.372,21
	4	Variation des stocks de produits	0,00	0,00
	5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	0,00	0,00
III	-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)	26.112.147,13	25.167.317,05
	6	Achats consommés de matières et fournitures	7.602.002,32	7.307.384,73
	7	Autres charges externes	18.510.144,81	17.859.932,32
IV	=	VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	433.272.462,03	425.210.055,16
V	8	+ Subventions d'exploitation	0,00	0,00
	9	- Impôts et taxes	4.672.616,82	3.159.807,89
	10	- Charges de personnel	111.107.259,76	98.827.983,10
	=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E)	317.492.585,45	323.222.264,17
	=	INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION (I.B.E)	0,00	0,00
	11	+ Autres produits d'exploitation	0,00	0,00
	12	- Autres charges d'exploitation	0,00	0,00
	13	+ Reprises d'exploitation : transferts de charges	72.470.086,32	204.888,63
	14	- Dotations d'exploitation	10.817.962,86	9.966.654,81
VI	=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	379.144.708,91	313.460.497,99
VII	=	RESULTAT FINANCIER	21.517.608,17	17.108.937,48
VIII	=	RESULTAT COURANT (+ ou -)	400.662.317,08	330.569.435,47
IX	=	RESULTAT NON COURANT (+ ou -)	-91.162.013,00	-160.738.133,10
	15	- Impôts sur les résultats	3.000,00	10.274,00
X	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	309.497.304,08	169.821.028,37

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT

1		RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	309.497.304,08	169.821.028,37
		* Bénéfice +	309.497.304,08	169.821.028,37
		* Perte -	0,00	0,00
2	+	Dotations d'exploitation (1)	9.982.891,13	9.966.654,81
3	+	Dotations financières (1)	0,00	449,28
4	+	Dotations non courantes (1)	0,00	0,00
5	-	Reprises d'exploitation (2)	72.265.408,92	0,00
6	-	Reprises financières (2)	449,28	9.854,05
7	-	Reprises non courantes (2) (3)	0,00	0,00
8	-	Produits des cessions d'immobilisation	0,00	0,00
9	+	Valeurs nettes des immobilisations cédées	0,00	745,20
I		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)	247.214.337,01	179.779.023,61
10	-	Distributions de bénéfices	0,00	0,00
II		AUTOFINANCEMENT	247.214.337,01	179.779.023,61

TABEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

OFFICE DES CHANGES

EXERCICE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

Nature	Montant brut début d'exercice	AUGMENTATION			DIMINUTION			Montant brut fin d'exercice
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	virement	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	3.774.018,64	444.000,00	-	-	-	-	-	4.218.018,64
* Frais préliminaires	-	-			-			-
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	3.774.018,64	444.000,00			-			4.218.018,64
* Primes de remboursement obligations	-	-			-			-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28.826.621,20	1.485.558,00	-	-	-	-	-	30.312.179,20
* Immobilisation en recherche et développement	-	-			-			-
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	28.562.621,20	1.485.558,00			-			30.048.179,20
* Fonds commercial	-	-			-			-
* Autres immobilisations incorporelles	264.000,00	-			-			264.000,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	200.493.403,34	5.493.523,98	-	-	-	-	-	205.986.927,32
* Terrains	35.688.180,00	-			-			35.688.180,00
* Constructions	192.052.207,30	-			-			192.052.207,30
* Installations techniques, matériel et outillage	23.698.725,50	692.460,00			-			24.391.185,50
* Matériel de transport	1.159.546,34	-			-			1.159.546,34
* Mobilier, matériel de bureau et aménagement	37.894.744,20	2.140.044,00			-			40.034.788,20
* Autres immobilisations corporelles	-	-			-			-
* Immobilisations corporelles en cours	-	2.661.019,98			-			2.661.019,98
TOTAL GENERAL	323.094.043,18	7.423.081,98	-	-	-	-	-	330.517.125,16

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

OFFICE DES CHANGES

EXERCICE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

Nature	Cumul début exercice 1	Dotation de l'exercice 2	Amortissements sur immobilisations sorties 3	Cumul d'amortissement fin exercice 4 = 1 + 2 - 3
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	2.264.411,19	843.603,73	0,00	3.108.014,92
* Frais préliminaires	0,00	0,00	0,00	0,00
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	2.264.411,19	843.603,73	0,00	3.108.014,92
* Primes de remboursement obligations	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19.641.857,84	1.482.599,49	0,00	21.124.457,33
* Immobilisation en recherche et développement	0,00	0,00	0,00	0,00
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	19.377.857,84	1.482.599,49	0,00	20.860.457,33
* Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00
* Autres immobilisations incorporelles	264.000,00	0,00	0,00	264.000,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	209.531.785,17	7.656.687,91	0,00	217.188.473,08
* Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
* Constructions	152.937.497,93	5.810.215,32	0,00	158.747.713,25
* Installations techniques, matériel et outillage	22.174.512,52	264.974,54	0,00	22.439.487,06
* Matériel de transport	1.122.701,75	36.844,59	0,00	1.159.546,34
* Mobilier, matériel de bureau et aménagement	33.297.072,97	1.544.653,46	0,00	34.841.726,43
* Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
* Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	231.438.054,20	9.982.891,13	0,00	241.420.945,33

TABLEAU DE FINANCEMENT

OFFICE DES CHANGES

EXERCICE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

I SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN

MASSES	Exercice (a)	Exercice précédent (b)	Variation (a-b) Emplois (c)	Ressources (d)
Financement Permanent	1.029.722.659,19	792.490.764,03		237.231.895,16
Moins actif immobilisé	98.923.324,83	103.098.520,56		4.175.195,73
FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL	930.799.334,36	689.392.243,47		241.407.090,89
Actif circulant	903.336.291,32	746.015.226,45	157.321.064,87	-
Moins Passif circulant	42.853.684,83	93.680.242,36	2.628.498,94	-
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL	860.482.606,49	652.334.984,09	159.949.563,81	-
TRESORERIE NETTE (ACTIF-PASSIF) = A - B	70.316.727,87	37.057.259,38	81.457.527,08	-

II EMPLOIS ET RESSOURCES

	EXERCICE EMPLOIS	EXERCICE RESSOURCES	EXERCICE PRECEDENT EMPLOIS	EXERCICE PRECEDENT RESSOURCES
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
AUTOFINANCEMENT				
Capacité d'autofinancement		247.214.337,01		179.856.696,49
Distribution de bénéfices		247.214.337,01		179.856.696,49
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS				
Cessions d'immobilisations incorporelles		-		-
Cessions d'immobilisations corporelles		2.970.933,37		3.766.368,98
Cessions d'immobilisations financières		-		-
Recupérations sur créances immobilisées		-		-
AUGMENTATION CAPITAL PROPRES ET ASSIMILES				
Augmentation de capital, apports	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT				
(nettes de primes de remboursement)		-		-
TOTAL I - RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		250.185.270,38		183.623.065,47
II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	8.778.179,49		3.956.096,88	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	1.485.558,00		1.248.960,00	
Acquisitions d'immobilisations financières	5.522.121,49		965.136,88	
Augmentation des créances immobilisées	-		-	
REMBOURSEMENTS DES CAPITALS PROPRES				
REMBOURSEMENTS DES DETTES DE FINANCEMENT	1.220.500,00		1.742.000,00	
EMPLOIS EN NON VALEURS				
TOTAL II. - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	8.778.179,49		3.956.096,88	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G)	159.949.563,81		384.048.640,01	
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE	81.457.527,08		-	204.381.621,42
TOTAL GENERAL	250.185.270,38	250.185.270,38	388.004.736,89	388.004.736,89



RAPPORT DE GESTION 2024

OFFICE DES CHANGES



Site web

www.oc.gov.ma



Téléphone

+212 5 37 26 63 63



Adresse

31 Avenue Patrice Lumumba,
Hassan - RABAT